

🌿 Réglementation
2004

🌿 Bilan 2003

🌿 Etangs
des altérations quantifiées

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique

Je pêche en Morbihan n°12



VOTRE GRANDE SURFACE NATURE

INTERNAT'E

Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 26 ans

500 m² Pêche - Chasse

Animalerie - Accastillage

Ouvert du lundi au samedi

Un choix exceptionnel au meilleur prix



sommaire

Editorial 3

Bilan 2003

- Leçons d'une sécheresse 5
- Poissons migrateurs en colloque 6
- Saison de pêche 2003 7 à 9
- Protection des milieux : reconstruire après sécheresse et canicule 10 à 11
- Gestion piscicole : les PAN en route 12 à 13
- Entretien des cours d'eau : la révolution des CRE 14 à 16
- Animation pêche : les jeunes en redemandant 17 à 18

Cahier pêche

- Réglementation 2004 18-19-26-27
- Carte halieutique 20 à 21
- Un pêcheur, un lieu, une technique 22 à 25

Dossier

- Nouveaux mandats 30 à 31
- Maladies pisciaires 32 à 33
- Étangs : des altérations quantifiées 34 à 35

Brèves 36 à 38

Je pêche en MORBIHAN

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault • 56890 SAINT AVE
Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.
e. mail : fedepeche56@wanadoo.fr

Directeur de publication : François LE SAGER

Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE

Rédaction : F. LE SAGER - C. LE CLEVE - A.L. CAUDAL
Y. LE CLAINCHE - J.C. LE CLAINCHE - L. LEMARE

Apport journalistique - Conception maquette - Mise en page :
Paysan Morbihannais - Vannes - Tél. 02 97 46 22 68

Impression : I.O.V. Arradon - Tirage : 17 000 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés à : FDPPMA du Morbihan

editorial

© Objectif pêche. S. Frogeais



SIX ANS POUR CONVAINCRE ET REUSSIR

Après les élections des responsables associatifs de votre AAPPMA fin 2002, leurs délégués ont procédé fin mars 2003 à la désignation des membres du Conseil d'Administration de la Fédération pour la période d'avril 2003 à fin mars 2009. Les administrateurs m'en ont confié la présidence.

Nous avons maintenant six années pour mettre en place les actions d'un programme dont les objectifs affichés s'articulent pour le maintien d'un loisir pêche associatif de qualité par :

- Notre volonté d'une gestion cohérente des milieux aquatiques associée à notre liberté d'expression et s'il le faut, notre qualité à être partie civile en cas d'atteinte à leurs fonctions.
- Notre engagement à apporter l'aide nécessaire aux AAPPMA pour la réalisation des actions de leur plan de gestion.
- Notre détermination à maintenir un maximum de parcours de pêche "associatifs" au travers de notre participation aux Contrats Restauration Entretien des cours d'eau mais également par le biais des achats de rives.
- Notre obligation d'être imaginatifs afin de déployer des actions nécessaires au développement des effectifs de pêcheurs.

François LE SAGER

Parce que la **nature** est dans notre **nature** nous l'entretiens...

Protecteur de la nature et de l'utilisateur Husqvarna a développé des matériels à moteurs thermiques E-Tech, plus puissants, plus propres, plus silencieux qui réduisent les émissions nocives dans l'atmosphère.

Deux autres exemples de l'engagement de Husqvarna en faveur de l'environnement, sont la mise au point de l'huile de chaîne Vegoil, totalement biodégradable, ainsi que l'élaboration d'un carburant écologique Aspen, spécialement destiné aux moteurs thermiques.

Conception et réalisation: BDC Publicité: 02 38 22 62 00



Husqvarna

Une division du Groupe Electrolux Motoculture
54, rue Lambrechts - 92 402 Courbevoie Cedex - Tél. : 01 46 67 80 50 - Fax : 01 43 34 21 13



Adhérez à l'EHG et au Club Halieutique Interdépartemental !

Pour 15 € pratiquez la pêche dans 60 départements

Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)

- 01 Ain
- 03 Allier
- 18 Cher
- 22 Côtes-d'Armor
- 28 Eure-et-Loir
- 35 Ille-et-Vilaine
- 36 Indre
- 37 Indre-et-Loire
- 41 Loir-et-Cher
- 44 Loire-Atlantique
- 45 Loiret
- 49 Maine-et-Loire
- 50 Manche
- 52 Haute-Maine
- 53 Mayenne
- 56 Morbihan
- 58 Nièvre
- 61 Orne
- 70 Haute-Saône
- 71 Saône-et-Loire
- 72 Sarthe
- 79 Deux-Sèvres
- 85 Vendée
- 86 Vienne



Club Halieutique Interdépartemental (CHI)

- 04 Alpes-de Hte-Provence
- 06 Alpes-Maritimes
- 09 Ariège
- 11 Aude
- 12 Aveyron
- 13 Bouches-du-Rhône
- 15 Cantal
- 16 Charente
- 17 Charente-Maritime
- 19 Corrèze
- 20 Corse
- 23 Creuse
- 24 Dordogne
- 26 Drôme
- 30 Gard
- 31 Haute-Garonne
- 32 Gers
- 33 Gironde
- 34 Hérault
- 38 Isère
- 40 Landes
- 42 Loire
- 43 Haute-Loire
- 46 Lot
- 47 Lot-et-Garonne
- 63 Puy-de-Dôme
- 64 Pyrénées-Atlantiques
- 65 Hautes-Pyrénées
- 66 Pyrénées-Orientales
- 69 Rhône
- 81 Tarn
- 82 Tarn-et-Garonne
- 83 Var
- 84 Vaucluse
- 87 Haute-Vienne
- 974 Réunion

ALVÈS LORANT



Été 2003

Leçons d'une sécheresse

"15 ans de travail anéantis!"; réflexion d'un membre d'AAPPMA devant le spectacle du Rahun, asséché sur tout son cours, sur lequel l'AAPPMA "le mortier de Glénac" mène inlassablement une politique de relance d'une population de truites naturelle. Même constat amer sur les rives de l'Yvel, de l'Oyon, etc.

C. Le Clève



Entre 1500 et 2000 km de ruisseaux et de rivières asséchés soit un tiers des cours d'eau du département.

Les rivières de l'est et du nord-est du département, mais d'autres aussi, comme les ruisseaux de Cléguérec, le haut bassin de l'Evel ou de l'Inam, auront donc payé un lourd tribut écologique à cette sécheresse caniculaire de 2003. Les peuplements piscicoles en place y sont anéantis sur de très longs linéaires, parfois sur des bassins entiers. En cause, leur caractère naturellement séchant, mais aussi les lourds travaux d'hydraulique agricole des dernières décennies qui l'ont fortement accentué.

D'autres cours d'eau auront fort heureusement subi moins de dégâts. Bénéficiant naturellement de meilleurs débits d'étiage, ils ont en outre été mieux préservés. Là, se trouvent les leçons qui doivent être tirées de cet épisode que chacun souhaite exceptionnel! Qu'a-t-on observé en effet?

- les cours d'eau dont les bassins versants sont les plus préservés ont conservé de meilleurs débits.

- certains cours d'eau, comme par exemple le Kergroix, ont bénéficié malgré la canicule, de températures maximales proches de 18 °C, ce en raison d'un bon ombrage et de la faible présence d'étangs - les mortalités observées en juillet et août dans des cours d'eau encore alimentés en eau sont la conséquence conjointe d'une élévation de la température de l'eau et d'une qualité d'eau dégradée.

- à débit équivalent, les cours d'eau bénéficiant d'une bonne diversité d'habitat (alternance de secteurs profonds et courants) et d'un ombrage rivulaire bien conduit n'ont pas subi de mortalité significative.

- la pisciculture du Zulliou, dont le tonnage produit est plus de 3 fois supérieur au tonnage autorisé, a entraîné sur l'Ellé une mortalité catastrophique de truites et de saumons; alors que dans le même temps, aucune mortalité n'a été observée sur le Scorff où, grâce à l'action des associations et des collectivités et au contrôle de l'administration, la production est restée compatible avec la capacité du milieu.

- de nombreux secteurs de cours d'eau asséchés ne pourront être recolonisés naturellement en raison de la présence d'obstacles aux migrations (essentielle-ment des buses).

De ces observations, nous devons, nous pêcheurs, tirer les conclusions et si nous voulons protéger notre patrimoine salmonicole et préserver pour l'avenir une pêche de qualité, nous devons encore plus que par le passé lutter pour :

- protéger les zones humides et inondables, les talus, les haies, la surface en herbe; lutter contre la multiplication des plans d'eau (voir dossier pages 34-35)

De nombreux secteurs de cours d'eau asséchés ne pourront être recolonisés naturellement en raison de la présence notamment de buses, obstacles aux migrations.

- garder et restaurer la diversité des habitats aquatiques et favoriser un entretien rivulaire régulier et adapté aux besoins piscicoles
- obtenir une diminution de la pollution diffuse et le respect des autorisations de production, de rejet, de pompage, etc.
- améliorer la libre-circulation piscicole pour toutes les espèces, saumons, anguilles, aloses, lamproies, mais aussi truites, et sur l'ensemble du chevelu.

C'est essentiel pour le milieu naturel, pour les peuplements piscicoles, pour la pêche!

C. L. C.

Repères 2003

- >>> 8 mars: ouverture de la pêche de la truite
- >>> 22 mars: élection du nouveau CA de la Fédération
- >>> 1^{er} avril: signature du SAGE Vilaine
- >>> 10 mai: ouverture de la pêche en 2^{de} catégorie
- >>> 31 mai: fête de la pêche
- >>> 1^{er} juin: concours "carnassier" à Tréauray
- >>> 12/13/14 juillet: festival "saumon" à Pont-Scorff
- >>> 6 août: restrictions d'utilisation de l'eau sur le département
- >>> 15 août: pollution de l'Ellé à l'aval de la pisciculture industrielle du Zulliou
- >>> 16/17 août: championnat de France de pêche au moulinet à Ploërmel
- >>> 26 août: fermeture anticipée de la pêche en 1^{re} catégorie
- >>> 13 septembre: l'ouverture automnale de la pêche du saumon est annulée
- >>> 27 septembre: journée départementale d'entretien de cours d'eau sur l'Arz
- >>> 30 septembre: interdiction totale d'utilisation de l'atrazine
- >>> 16 octobre: Colloque "migrateurs en Bretagne" à Rennes.

D. Kergosien



La Bretagne est la région de France qui compte le plus de rivières à saumons. Elle est également la première fournie en civelles et abrite la lamproie marine, les aloses feinte et grande, ainsi que des populations de truites de mer. Depuis 1994, un volet "rivières et poissons migrateurs" est intégré au contrat de plan Etat-Région Bretagne. Un colloque, organisé à Rennes par Ouest-Grands-Migrateurs (1), a permis de faire le point sur la situation de ces poissons à haute valeur patrimoniale, halieutique et touristique.



16 octobre 2003 à Rennes Poissons migrateurs en colloque



Le Scorff - ici vue de la station de comptage des migrations du moulin des princes - est l'une des 40 rivières "index" européennes pour le saumon.

C. Le Clève

Plus de 300 personnes de l'ensemble de la France sont venues écouter les interventions du matin et participer l'après midi aux deux conférences-débats organisées sur l'anguille et le saumon. Après un tour d'horizon sur la situation des poissons migrateurs en Europe, les interventions se sont progressivement centrées sur la Bretagne. 25 stocks fonctionnels y sont répertoriés sur les 1700 que compte la CEE. A noter que la Bretagne fournit plus de la moitié des captures de saumons comptabilisées en France.



Le colloque a permis de faire le point de la situation de ces poissons à haute valeur patrimoniale, halieutique et touristique.

C. Le Clève

Poursuivre les actions après 2006

Face à une situation globalement inquiétante puisque toutes les espèces concernées sont considérées comme vulnérables, Jean Allardi, directeur de l'eau au MEDD (2) a souligné la nécessité de "réduire à chaque occasion les facteurs de mortalité". Alix Nihouarn relevait, pour sa part, l'importance de l'état des milieux, dont la capacité d'accueil s'est fortement dégradée au cours des trois dernières décennies. De son côté, Jean Paul Doron, président

de l'URBMN (3), rappelait les avancées obtenues au travers du premier programme et plaidait pour la poursuite de l'action engagée après 2006, date d'échéance du présent contrat.

C.L.C.

(1) Ouest-Grands-Migrateurs est l'organisme de l'Union Régionale des Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique chargé du volet poissons migrateurs.
(2) Ministère de l'environnement
(3) Union Régionale des Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Bretagne Maine Normandie



Saison de pêche Écourtée par respect des poissons

Après deux années où la truite fut reine de la saison, dame fario a été plus à la peine en 2003, année exceptionnellement sèche rappelant par sa sévérité 1976. Au bon début de saison ont succédé des niveaux d'eau chutant à vue d'œil, conséquence des importants déficits pluviométriques.

plus difficiles en raison du niveau haut des eaux.

Au palmarès des cours d'eau ayant offert les meilleurs résultats :

» Le Kergroix, avec de nombreuses truites de belles tailles, comme à Pluchen (59 cm pour 2,2 kg), ou cette autre de 47 cm.

» Le Tarun, sur sa partie haute avec de très beaux paniers signalés (10, 8, 7, 6...).

Les pêcheurs qui ont choisi le bassin-versant "Evel-Tarun" ont pu constater la présence en nombre de tacons de belle taille y compris haut sur certains affluents !

» Le Scorff, sur sa partie basse avec un bon nombre de captures de truites de 25 à 30 cm.

» L'Inam et l'Aër avec en moyenne des paniers de 3 poissons.

Le point sur l'ensemble de la saison Truite :

Après une ouverture satisfaisante, dans l'ensemble le mois de mars a été bon. Mais pour réaliser les plus belles pêches, il fallait profiter des très rares précipitations pour s'en sortir au toc. Ensuite ce fut la dégringolade des niveaux d'eau avec une faible pluviométrie signant une saison très sèche. Dès mi-avril, les niveaux d'eau d'un mois de juillet d'une année moyenne étaient atteints. Les températures clémentes ont



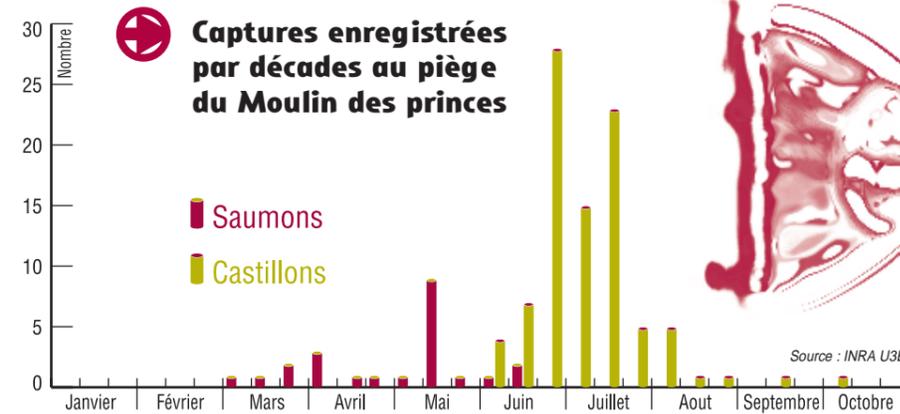
Jolie truite (59 cm, 2,2 kg) prise sur le Kergroix au Moulin de Pluchen.

B. François

L. Lemare

Saumons au moulin des princes

Au 20 octobre 2003, 112 saumons avaient été comptabilisés au piège du moulin des princes, dont 22 saumons de printemps, 89 castillons et un poisson de seconde remontée. Si de faibles remontées étaient attendues cette année, ces chiffres, les plus faibles relevés à la station depuis sa mise en service en 1994, témoignent également des mauvaises conditions estivales. De nombreux saumons ont en effet dû patienter en estuaire et ne remonteront qu'au moment de la reproduction. C'est en tout cas ce que l'on peut souhaiter car, dans l'hypothèse inverse, le nombre de géniteurs présents sera très nettement insuffisant pour assurer le remplacement de génération.



J.C. Le Clairinche

La Bretagne fournit plus de la moitié des captures de saumons comptabilisées en France.

favorisé la pêche en mouche sèche et à l'ultra léger dès le début du mois d'avril, jusqu'à la mi-juin. Par la suite, les niveaux d'eau ont rendu difficile toute pêche, l'eau baissant à vue d'œil. Certaines rivières étaient réduites à quelques trous dès le début du mois d'août. Les poissons ont terriblement souffert de cette situation. Une décision s'imposait, aussi le Président de la Fédération a-t-il demandé à la préfecture de prendre un arrêté pour fermer la pêche en première catégorie de façon anticipée à partir du 26 août. La saison aura été écourtée mais ceci dans le respect du poisson et dans l'optique de la gestion de la ressource pour que les saisons prochaines soient préservées.

Saumon

Les saumoniers n'auront pas vécu une saison exceptionnelle. Le saumon étant capturable surtout lors des coups d'eau. Pas de captures sur le Scorff le week-end de l'ouverture.

Sur le Blavet, l'ensemble des prises a été réalisé en début de saison avec de beaux spécimens de saumons de printemps et surtout haut sur le cours d'eau (Quellenec, Minazen et Manerven), les poissons franchissant les obstacles récemment pourvus de passes à poissons. Là aussi, du fait du faible niveau d'eau lors de cette saison particulièrement sèche, faisant penser à la terrible année 1976, une décision s'imposait. Ainsi, jugeant la conjoncture délicate pour les saumons, la fédération a demandé que la réouverture, qui devait se faire sur le Scorff, l'Ellé et le Blavet,



Les températures clémentes ont favorisé la pêche en mouche sèche et à l'ultra léger dès le début du mois d'avril, jusqu'à la mi-juin.



La perche a été la vedette de cette saison 2003.



à partir du 13 septembre et jusqu'au 31 octobre, soit annulée.

2003 s'avère être une mauvaise année du fait des conditions de pêche difficiles et du faible nombre de géniteurs remontés. Mais la campagne d'indices d'abondance réalisée en septembre 2003 (capture à l'électricité des juvéniles), a montré une très bonne densité de tacons. Ces résultats sont de très bonne augure pour les saisons à venir

De belles pêches de brochets à Guerlédan.

où un plus grand nombre de saumons adultes devraient remonter nos rivières à l'accès facilité par l'aménagement de nouvelles passes à poissons.

Pêche au coup

Les pêcheurs au coup auront réalisé une bonne saison mais il fallait choisir de pêcher tôt le matin et en soirée. La chaleur et les conditions hydrologiques faisant souffrir le poisson dans la journée et le rendant peu mordeur.

Le mois d'août aura été plus difficile autant pour les pêcheurs sous la canicule que pour les poissons. Des mortalités piscicoles ont été constatées sur certains plans d'eau à faible profondeur et faiblement alimentés en eau.

Carnassiers

Les pêcheurs de carnassiers ont eu une bonne saison à couleur dominante "Perche", à l'image de la capture, par un jeune pêcheur, d'une perche de 3,350 kg pour 54 cm dans le Blavet sur le secteur de Pontivy.

Les pêcheurs se sont donnés rendez-vous en nombre le matin d'une ouverture très attendue. De bons résultats ont récompensé ceux postés sur le Blavet, surtout sur sa partie haute, et en Vilaine. A Guerlédan, les plus belles pêches ont été réalisées sur la partie amont du lac (amont de Sordan). Résultats plus mitigés sur l'Oust.

La saison aura été en demi-teinte pour le Sandre, bons résultats en tout début de saison puis rapidement plus mitigés pour finir en beauté.

Cette année aura donc été marquée par des captures de perches en nombre et de belle taille tout au long de la saison et sur l'ensemble des parcours du département, en particulier sur le Blavet et à

Guerlédan où les adeptes de la pêche aux leurres s'en sont donnés à cœur joie. Les résultats ont été particulièrement bons avec des leurres de surface. Il était en effet courant de capturer plus de trente perches en quelques heures de pêche.

A noter la capture de très beaux spécimens de brochets, comme ce poisson de 1,25 m pour 13,8 kg capturé à Guerlédan par un pêcheur cherchant la perche en tirette sur nylon et un autre brochet de 1,22 m pour 11,2 kg pris lui aussi à Guerlédan!

Il faut aussi noter de nombreuses captures de brochets sur les parties calmes des cours d'eau de première catégorie (Claie, Evel, Loc'h, Arz et même sur la Sarre!), à l'image de ce brochet de 5 kg pour 90 cm pris sur la Claie sur le secteur de Sérent. Cette pêche très intéressante fait de plus en plus d'adeptes, et contribue à débarrasser les cours d'eau de première catégorie de ces indésirables qui font concurrence aux truites sur certains secteurs!

Y.L.C. et L.L.

L'année des méduses

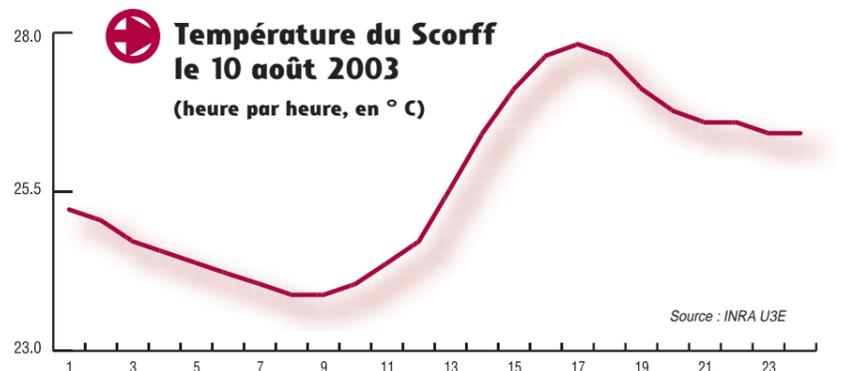
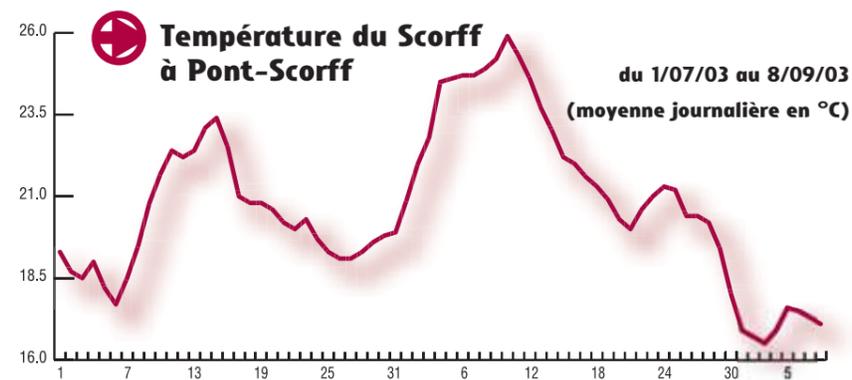
Pêcheurs et promeneurs du bord de l'Oust ont fait en août 2003 de curieuses observations de masses gélatineuses amoncelées à l'amont des écluses. Vérifications faites, il s'agissait de méduses d'eau douce - et oui cela existe! - d'une espèce non identifiée (nous cherchons encore le spécialiste susceptible de nous apporter des informations). Leur présence avait déjà été signalée en juillet, lors de la première vague de chaleur; mais elles ne mesuraient alors que 2 à 3 cm de diamètre. En août, elles atteignaient fréquemment plus de 20 cm et, en raison de leur grand nombre, elles recouvraient d'importantes superficies en amont de certaines écluses. Elles ont disparu avec la fin de la vague de chaleur, comme elles sont venues!



Des méduses d'eau douce - et oui cela existe! - d'une espèce non identifiée, présentes cet été sur l'Oust.

Des records de températures

Les graphiques ci-dessous présentent les températures de l'eau relevées sur le Scorff à la station du moulin des princes. La courbe des moyennes journalières montre parfaitement la répercussion des deux épisodes de canicule sur la température du cours d'eau. L'autre courbe montre l'évolution de la température horaire le 10 août, point culminant de l'épisode. Elle met en évidence des températures supérieures à 27 °C, très au dessus des limites acceptées par la truite et le saumon. Pourtant, aucune mortalité significative n'a été observée; probablement le résultat d'une diversité de l'habitat qui a permis au poisson de trouver dans les profonds et les courants des "poches" d'eau plus fraîche, mieux oxygénée, lui permettant d'attendre le retour de conditions plus favorables. Une qualité d'eau meilleure que celle observée dans nombre d'autres cours d'eau y a également certainement contribué.



Sous les lignes, **prudence** restons à **distance**

RTE EDF Electricité de France

La sécheresse longue de huit mois et les températures caniculaires que nous avons vécues en 2003 ont porté profondément atteinte aux peuplements piscicoles. Que ce soit sur les ruisseaux ou sur les rivières canalisées, les mortalités ont été nombreuses. Sur certains bassins salmonicoles (Yvel, Aff, Oyon, Rahun...), les peuplements ont été totalement anéantis, sans qu'aucune opération de sauvegarde soit envisageable.



Après sécheresse et canicule Reconstruire



P. Roynard - CSP
Pour garantir l'alimentation en eau potable, bien peu de débits réservés ont malheureusement pu être respectés, comme ici à la prise d'eau de Tréauray.

Pisciculture de Pont-Calleck, enfin aux normes ?



C. Le Clève
Novembre 2003, le chantier de la nouvelle passe qui facilitera la remontée des géniteurs de saumons vers les frayères de l'amont.

Après 3 décennies de dépassement des effectifs autorisés, de non respect chronique des débits réservés; après plusieurs tentatives, heureusement rejetées, de régularisation des tonnages produits illégalement, après un jugement du tribunal correctionnel de Lorient et plusieurs arrêtés préfectoraux de mise en demeure, la pisciculture de Pont-Calleck semble enfin s'être mise en conformité avec ses obligations.

En 2003, comme déjà en 2002, la pisciculture semble en effet avoir respecté son tonnage autorisé de 150 tonnes ainsi que, globalement du moins, son débit réservé. En outre, la plupart des aménagements imposés ont été réalisés. L'exploitant a ainsi choisi de cesser de s'alimenter dans le Pont-er-bellec et a donc, avec l'aide de l'AAPPMA de Plouay, rétabli le cours d'eau dans son lit. De même une passe à poissons conforme aux prescriptions de l'administration a été réalisée en octobre et novembre 2003.

Il faut noter que le Scorff semble profiter à plein de ce retour à la normale. Depuis 3 ans, et malgré les conditions difficiles de cette année 2003, les signes d'une amélioration de la population de truites sont constants et remarqués par les pêcheurs qui retrouvent des paniers depuis longtemps oubliés sur le Scorff. La preuve que l'action de protection des milieux permet d'obtenir des résultats mesurables en terme de plaisir de pêcher. Rappelons en effet que le Scorff fait l'objet depuis plusieurs années d'une gestion de type patrimonial, sans déversement d'aucune sorte.

Sauf en de très rares occasions, la pratique du sauvetage des poissons en de telles circonstances, non seulement n'offre guère de chance de réussite mais, au contraire, aggrave souvent la situation. Le stress induit par les manipulations et le transport, la remise en suspension de matières fermentescibles dans une eau chaude et faiblement oxygénée tuent des poissons déjà très affaiblis plus souvent qu'ils les sauvent. Et où les déverser, quand tous les cours d'eau sont peu ou prou à la même enseigne? En de telles circonstances, la limitation des pompages et la fermeture prématurée de la pêche sont les seules mesures envisageables.



C. Le Clève
Un gros travail de remise en état des stocks piscicoles sera nécessaire sur les cours d'eau asséchés, ici l'Oust à Tréverand.

Au regard de cette situation générale, les atteintes par pollution apparaissent en 2003 bien marginales dans leur impact sur les milieux et les peuplements, à l'exception notable de l'importante mortalité déplorée sur l'Ellé suite à la pollution par la pisciculture industrielle du Zulliou.

AEP, plutôt prévenir qu'aménager

Certes, bien peu de débits réservés ont été respectés, en particulier pour l'alimentation en eau potable (AEP), mais fallait-il tirer sur l'ambulance, au risque de justifier de nouveaux aménagements de réserves, de barrages, une plus grande artificialisation de nos cours d'eau dont l'impact sera alors permanent et la justification critiquable. En effet, il faut noter que le Morbihan n'a pas connu de pénurie d'eau potable et que les contraintes sur les usages ont été limitées au strict minimum. Dans ces conditions, nous veillerons à ce que les décisions préconisées à l'avenir fassent plus de place à la prévention et à une gestion fine de la crise, qu'à de nouveaux aménagements. Dans l'immédiat, les AAPPMA et leurs bénévoles ont à réaliser un travail titanesque de reconstitution des peuplements piscicoles perdus. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

C.L.C.

Travaux sur les rivières canalisées Encore des efforts à faire!

En 2003, les travaux de remise en état des voies navigables engagés suite aux importantes crues de janvier 2001 se sont poursuivis, occasionnant des assècs généralisés et prolongés. L'impact sur la pêche et les peuplements piscicoles aura donc encore été important, d'autant que les travaux ont, pour l'essentiel, été réalisés au titre des travaux d'urgence, sans enquête publique et avec une concertation minimale.

Grâce aux bonnes volontés des uns et des autres à l'occasion de réunions "de dernière minute", le pire a sans doute été évité. C'est ainsi que des récupérations de poissons ont pu être organisées en catastrophe, même si ce n'était pas dans les meilleures conditions. Quelques mesures compensatoires ont été obtenues, comme des remises en état de noues intéressantes pour la reproduction. Des travaux d'entretien du contre halage programmés sur le Blavet en cette fin d'année 2003 ont fait l'objet de concertations préalables.

Néanmoins, nous sommes encore bien loin de l'organisation et de l'information souhaitées.

Pour l'avenir cependant, compte tenu des enjeux importants pour chacun des usagers, en premier lieu des pêcheurs, et de l'importance des travaux qui seront encore à réaliser ces prochaines années, il est crucial qu'une véritable concertation s'instaure.



ARMURERIE DU RODOIR

130m²

Vifs et
appâts
vivants

CHASSE
PÊCHE
COUTELLERIE
VÊTEMENTS

HUGUES BOUGRO

Armurier diplômé
15 ans d'expérience

- SHIMANO
- SERT
- RAGOT
- CHAPUIS
- BROWNING
- VERNEY-CARON

CANNE SERT ACTIVA 350
+ MOULINET SERT PRINCE
RD 401 + NYLON
22€80
(149,56 F)
Dans la limite des stocks disponibles

Rond-Point d'Intermarché
LA ROCHE-BERNARD

Tél. 02 99 90 72 83

ATELIER DE
RÉPARATION

Ne lancez pas votre ligne
sous les lignes

Parce qu'elles sont longues et souvent conductrices de l'électricité, les cannes à pêche manipulées près des lignes électriques vous exposent à des risques. La proximité d'une canne à pêche et d'une ligne électrique peut suffire à provoquer un arc électrique, appelé amorçage. Vous risquez alors l'électrocution.

Pour pêcher en toute sécurité, il suffit de rester à distance des lignes et de suivre quelques mesures de prévention simples et rappelées ci-dessous.

EDF

Electricité
de France

■ PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE

→ Pêche au lancer → Pêche à la mouche → Pêche au coup → Pêche au toc

■ CONSEILS DE PRÉVENTION

- Vérifier qu'aucune ligne ne se trouve aux abords du plan d'eau.
- Évitez de pêcher près des lignes électriques.
- Tenez votre canne en position horizontale, si vous passez sous une ligne électrique.
- Demandez conseil à votre Fédération de pêche.



L'année 2002 avait été celle de la signature du Plan des Actions Nécessaires, volet politique du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. L'année 2003 a été celle de la signature des plans de gestion des AAPPMA, documents qui regroupent les modes de gestion et les actions associées sur chacun des bassins dont elles ont la gestion.

Gestion piscicole Les PAN en route



La passe à poissons du château de Liziec à Vannes ouvre la porte du Liziec aux migrateurs.

C. Le Clève

Aménagement Drayac

La Drayac, petit affluent côtier situé entre Vannes et Muzillac et géré par la Gaule Muzillacaise a fait l'objet d'une opération de réhabilitation d'habitat à but halieutique, dans le cadre de l'application de son plan de gestion piscicole. Cette opération fait suite à un état des lieux qui avait établi le déficit en abris de ce cours d'eau uniformisé par des recalibrages.

Le 21 juin dernier, une trentaine de bénévoles de l'AAPPMA de la Gaule Muzillacaise a mis en place plus de 30 tonnes de blocs dans le lit du cours d'eau. Ils ont été déposés de façon à recréer la diversité radier-fosse qui existait avant les travaux hydrauliques. Cette opération, réalisée sur un secteur facile d'accès, a augmenté les possibilités de postes de pêche en accroissant le nombre d'abris pour les truites adultes.

Les pêcheurs ont également réalisé deux pré-barrages de blocs en aval d'une buse afin de rehausser la lame d'eau et faciliter ainsi son franchissement par la truite.

L'ouverture 2004 permettra de tester l'intérêt de la démarche auprès des pêcheurs. Une pêche électrique sera également reconduite en septembre pour évaluer l'effet de l'aménagement sur le peuplement piscicole.



Sur la Drayac, les blocs ont été déposés par les bénévoles de la Gaule Muzillacaise de façon à recréer la diversité radier-fosse qui existait avant les travaux hydrauliques.

A.L. Caudal

La signature est souvent un moment fort pour l'AAPPMA et l'occasion de présenter ses actions à ses partenaires. Cela a été le cas pour les AAPPMA d'Auray, Baud, Guer, Josselin, Locminé, Lorient, Malestroit, Mauron, Melrand, Muzillac, Pontivy, La Roche Bernard, Lannvaux, Rohan, La Trinité Porhoët et Vannes, qui ont signé leur document en cours d'année.

Equilibre durable

La gestion patrimoniale continue à faire son chemin et a été officiellement validée lors de la signature de certains plans de gestion. Elle est maintenant appliquée sur plusieurs bassins ou le sera avant 5 ans: le Kergroix, le Sedon, le Temple, le Ty Mad, le Sebrevet, le Brandifrou, la Sarre, le ruisseau de Bieuzy, la Pierre Fendue, l'Arz, le Liziec et les biefs de l'Oust et du Blavet sur lesquels des frayères à brochets sont fonctionnelles. Ce mode de gestion suppose que le milieu soit en équilibre durable pour fonctionner de façon autonome, sans aucun repeuplement.

Circulation piscicole

Pour y parvenir, diverses actions ont été réalisées, notamment l'aménagement de la circulation piscicole pour permettre la reproduction naturelle: ainsi sur l'Arz, le seuil de Luhan (Monterblanc) a été équipé d'une passe à poissons et les vannes du seuil de l'Ethier (St Gravé, Malansac) sont maintenues levées depuis cet

automne avant un aménagement prévu au printemps. Outre ces dossiers menés par la Fédération dans le cadre du contrat de plan Etat-Région Bretagne, d'autres aménagements ont été réalisés, sur le Liziec par la ville de Vannes et la commune de S' Nolff, sur l'Oust et la Sarre par le Conseil Général du Morbihan.

Réhabilitation de frayères

Sur l'Oust et le Blavet, le retour à la conformité suppose la réhabilitation de frayères à brochets. Plusieurs ont déjà été réalisées et d'autres sont en cours d'aménagement. Mais leur efficacité nécessite que les biefs soient impérativement maintenus en eau de février à mai, pour permettre aux géniteurs d'accéder aux frayères et laisser le temps aux œufs et aux alevins de se développer. De même, pour les saumons, il est important aussi de maintenir des niveaux hauts entre mi novembre et décembre, sinon ils risquent de se reproduire directement dans le cours principal et les œufs et alevins seraient alors détruits lors de la remise en eau du bief. Ces modalités de gestion des canaux compatibles avec l'équilibre de leur écosystème ont été exposées dans une plaquette réalisée par la

C. Le Clève



Signature du plan de gestion de l'AAPPMA de Guer, lors de l'Assemblée Générale de la Fédération en avril 2003.

Fédération qui l'a soumise pour signature au Conseil Général. Lors de la signature des plans de gestion, ces modalités ont été évoquées également auprès des élus, de la DDE et des représentants des SAGE Blavet et Vilaine afin de faire en sorte que la fraye des brochets ne soit pas anéantie par la mise en contrebas des biefs.

Atouts jeunes

Les plans de gestion piscicole comportent aussi un volet loisir. Ainsi, dans leur plan, les AAPPMA affichent leur volonté de développer des actions auprès des jeunes à travers des programmes d'initiation pêche, mais aussi d'améliorer l'information sur leurs parcours par des dépliants, panneaux... Le volet loisir comprend également des actions sur le milieu à but halieutique: aménagement de parcours (cf. encadré sur la Drayac page 12), création de postes handicapés...

Il reste maintenant à mettre en application toutes les actions retenues dans les plans de gestion et à procéder à leur évaluation pour savoir si elles atteignent les objectifs souhaités.

A.L.C.

Des indices d'abondance 2003 très prometteurs



Les pêches d'indices d'abondance de juvéniles de saumons révèlent en 2003 des densités records de tacons.

Reconduites chaque année, les pêches d'indices d'abondance de juvéniles de saumons ont été menées en 2003 sur les bassins de l'Ellé, du Blavet, du Pont du Roc'h, du Kergroix et de la Vilaine. Les résultats sont délicats à interpréter du fait des conditions d'étiage très sévères qui d'une part ont rendu les pêches difficiles (beaucoup de végétation, peu de courant), et d'autre part ont peut-être entraîné une concentration des juvéniles sur les surfaces les plus favorables. Certaines stations n'ont d'ailleurs pas pu être prospectées, en raison du manque d'eau. Cependant, les résultats paraissent très bons: sur le bassin de l'Ellé, les meilleures progressions ont concerné l'Inam et l'Aër. Sur ce dernier, des densités particulièrement élevées ont d'ailleurs été comptabilisées, avec 105 tacons de l'année en 5 minutes en amont de la microcentrale. Sur certains affluents du Blavet les densités en tacons sont également fortes: le Ty Mad (jusqu'à 109 tacons au Pont du Renard), le Sebrevet, l'Evel (avec même une densité record de 113 tacons au pont de Ténuel) et le Tarun. Les bassins côtiers (Kergroix et Pont du Roc'h) présentent des effectifs de tacons plus élevés qu'en 2002 sur chacune de leurs stations. Concernant le bassin de la Vilaine, des tacons ont également été recensés en nombre significatif sur la Claie, l'Arz, le Trévelo et pour la première fois sur le Kervily.

C. Le Clève

Le spécialiste de la pêche en mer et rivière



11 av. pasteur • 56700 HENNEBONT

02.97.85.51.77

36 route de Bénodet • 29000 QUIMPER

02.98.90.71.54

PÊCHE • CHASSE • DÉCO-MARINE • COUTELLERIE

Toute l'année du choix, des prix, des promotions sur tous nos articles

Après l'acte d'implication que les pêcheurs prenaient dès 1987 pour l'entretien des cours d'eau; après que les collectivités les aient suivis, entre désormais en lice le CRE. Un contrat partenarial de restauration et d'entretien qui en assure pérennité, gestion et cadre d'actions sur 5 ans mais au détriment du volet social... et de la qualité d'exécution.



Entretien de cours d'eau 2003, la révolution des CRE

d'eau". Les actions des bénévoles se développent et les premières équipes permanentes de cantonniers de rivières sont créées en 1989. Ces projets sont associés à des actions d'insertion dans le cadre de "chantiers nature". La Fédération a joué un rôle majeur dans la réalisation des travaux et les pêcheurs du Morbihan ont acquis une large expérience de terrain. En 15 ans, ce sont 2400 kilomètres de cours d'eau entretenus avec des connaissances techniques reconnues dès 1991 dans un cahier des charges repris par les collectivités territoriales qui s'engagent alors dans des travaux pluri-annuels de restauration et d'entretien de cours d'eau pour relayer les associations de bénévoles. En 1999, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne initie le Contrat Restauration Entretien de cours d'eau (C.R.E.) qui doit permettre un véritable projet partenarial entre les usagers des cours d'eau. Le conseil Général du Morbihan y contribue.

Une procédure d'appels d'offres

Si la mise en place des C.R.E. apporte l'avantage d'un programme pluri-annuel, elle implique le respect des procédures administratives prévues par le code des marchés publics. Le montant global du projet étant supérieur à 90000 euros HT (plus de

590000 francs), la consultation des structures qui réalisent les travaux (associations, entreprises) doit être réalisée sous forme d'appels d'offres ouverts par le maître d'ouvrage. Les premières consultations ont été réalisées sur les bassins de l'Ellé et du Scorff. La Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, souhaitant poursuivre son action de terrain, a répondu à ces appels d'offre.

La pérennité de l'équipe, un facteur de réussite

Les propositions d'interventions ont été élaborées de façon à garantir la bonne réalisation des travaux en pérennisant les équipes en place bénéficiant d'expérience professionnelle et d'une parfaite connaissance du terrain. Ainsi l'équipe de base évolue du cadre "insertion" (1 encadrant et CES-CEC) pour devenir équipe permanente professionnelle à temps plein (1 chef d'équipe et 3 agents) avec :

- une bonne connaissance des cours d'eau à restaurer ou à entretenir; en effet, des secteurs du programme ont parfois déjà fait l'objet d'une intervention.
- une cohésion des équipes car certains agents travaillent ensemble depuis plusieurs années.
- l'utilisation d'un matériel adapté qui



Les pêcheurs du Morbihan souhaitent continuer à intervenir activement en faveur des cours d'eau tant par les opérations de bénévoles qu'en conservant des équipes permanentes professionnelles.

garantit au maximum l'intégrité des milieux (lit mineur et parcelle riveraine) tout en diminuant la pénibilité du travail. Des équipes bien ancrées dans le tissu agricole et rural des bassins de l'Ellé et du Scorff par leurs connaissances du terrain et des riverains grâce aux contacts noués.

Résultats très contrastés

Sur le bassin de l'Ellé (un lot unique), et malgré une présence forte de la Fédération depuis 10 ans, l'offre n'a pas été retenue au profit de l'entreprise la "moins disante" venant du Tarn. Le personnel local, compétent et motivé n'a pas pu être conservé. Le long travail d'insertion sociale et professionnelle a été réduit à néant et l'expérience professionnelle acquise perdue.

Sur le bassin du Scorff (quatre lots), une solution plurielle a été retenue pour la réalisation des travaux dans un marché qui se développe: une entreprise du Morbihan, une des Côtes d'Armor et la Fédération (équipe en place depuis 91). Dans ces deux cas il semble que l'appréciation technique des offres faites par les prestataires, au-delà du prix, soit difficile. La rédaction de documents précis (cahier des charges travaux et bordereaux de prix) devient nécessaire.

Soucieux de la protection des milieux aquatiques et forts de leur expérience technique les pêcheurs du Morbihan seront attentifs à la réalisation des travaux sur les cours d'eau d'autant qu'au cours de ces trente dernières années, ils ont acquis une large expérience de terrain.

L'urgence d'une structure départementale d'appuis

Actuellement la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique participe de manière très active à l'émergence des C.R.E. Elle est présente au sein du groupe de travail départemental "cours d'eau". Elle assiste également des collectivités locales, maîtres d'ouvrage, pour le déroulement des études préalables... bénévolement!

La création d'une structure départementale d'appuis techniques à la réhabilitation des cours d'eau devient indispensable pour :

- le conseil et l'appui aux maîtres d'ouvrage locaux.
- le partage d'expérience et l'accompagnement des techniciens de rivière, chevilles ouvrières de la mise en œuvre des CRE.
- la coordination départementale inter bassins versants.
- l'évaluation et le suivi des programmes.

Aux côtés des collectivités locales, les pêcheurs du Morbihan souhaitent continuer à intervenir activement en faveur des cours d'eau tant par les opérations de bénévoles qu'en conservant des équipes permanentes professionnelles. Forte de son expérience, la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique peut être partenaire de la création d'une structure départementale d'appuis techniques à la réhabilitation des cours d'eau.

J.C.L.C.



C.R.E. : Etat d'avancement par bassin

- Bassin-versant du Scorff :
Maître d'ouvrage : Syndicat du Bassin du Scorff
Longueur de cours d'eau concerné : 290 km sur 5 années
Contrat signé en décembre 2002
Première tranche en cours, la FDAAPPMA 56 réalise les lots 2 et 3 + intervention par des entreprises sur lots 1 et 4
- Bassin-versant de l'Ellé
Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pays du Roi Morvan
Longueur de cours d'eau concernée : 126 km sur 5 années
Etude terminée, signature du CRE le 1^{er} octobre 2003
Première tranche en cours. Travaux réalisés par une entreprise
- Bassin-versant du Blavet :
Maître d'ouvrage de l'étude : Communauté de Communes du Pays de Pontivy
Maître d'ouvrage des travaux : Communauté de Communes du Pays de Pontivy
- Pays d'accueil de la Vallée du Blavet
- Communauté de Communes du Pays de Locminé
- Commune de Moréac
Longueur de cours d'eau concernée : 400 km sur 5 années
Etude en cours de réalisation, signature du CRE prévue fin 2003
- Bassin-versant du Loc'h
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Loc'h
Longueur des cours d'eau concernée : 165 km sur 5 années
Etude en cours de réalisation, signature du CRE prévue fin 2003
- Bassin-versant de l'Arz :
Maître d'ouvrage : Syndicat du Bassin de l'Arz
Longueur des cours d'eau concernée : 150 km
Début de l'étude prévue 2^e semestre 2003
- Bassin-versant de l'Aff
Maître d'ouvrage : Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Aff
Longueur de cours d'eau concernée : 1^{re} tranche : 52 km, 2^e tranche : 130/180 km affluents
Début de l'étude prévue 2^e semestre 2003



Une technicité et une expérience acquises depuis trente ans au service des cours d'eau.

J.C. Le Clainche

Un volume d'animations réalisées en 2003 dix fois supérieur à 1998, année du recrutement d'un premier "animateur pêche". Cette progression importante montre que la demande existe et que le loisir pêche peut faire partie intégrante des programmes éducatifs et de loisirs à proposer aux jeunes.



Animation pêche Les jeunes en redemandent



L. Lemare

Les animateurs de la Fédération ont réalisé 222 demi-journées d'animation en 2003. Ce nombre aurait même pu être supérieur puisque pour la première fois, nous avons été dans l'impossibilité de répondre favorablement à quelques demandes. En effet, plusieurs séances d'initiation à la pêche n'ont pu être réalisées pendant les vacances d'été, à notre grand regret.

2 400 enfants au bord de l'eau

Ceci étant, 2 400 enfants ont tout de même été "sensibilisés" aux milieux aquatiques au cours des différentes séances et projets que nous avons réalisés tout au long de l'année. Pour certains, la recherche des invertébrés restera un moment magique, pour d'autres cela aura été la capture d'un premier poisson, tandis que quelques uns garderont en mémoire leur participation à un entretien de ruisseau... Le plus important étant qu'ils aient bien perçu la nécessité de protéger les milieux aquatiques et que, s'ils décidaient demain de faire de la pêche leur loisir, ils soient des pratiquants responsables et respectueux de l'environnement. Nos interventions dans des projets engagés par des collectivités comme "S eau S" Blavet, "pêche, poissons, rivières", nous permettent d'atteindre ces objectifs.

A la demande des jeunes eux mêmes

Jusqu'à présent, seuls les adultes, enseignants, animateurs ou responsables d'AAPPMA nous sollicitaient pour proposer

aux jeunes des actions pédagogiques ou des animations liées à la pêche et aux milieux aquatiques.

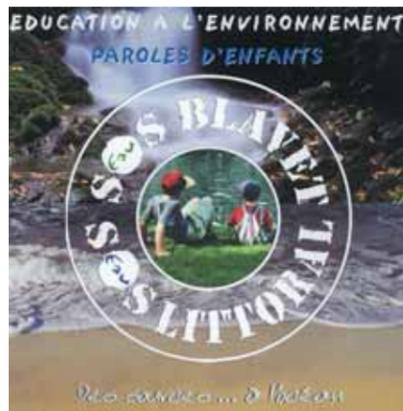
L'an dernier, ce sont les jeunes eux-mêmes par le biais de deux conseils municipaux d'enfants qui ont souhaité organiser une séance d'initiation à la pêche. Une première encourageante pour nous qui prouve que la pêche attire toujours les jeunes.

Autre satisfaction, le succès des minis-tages expérimentés dès 2002. Une formule abordant plusieurs techniques de pêche et donnant l'occasion d'engager une première formation des jeunes, déjà pêcheurs pour la plupart. Ces mini-stages semblent bien convenir puisque huit sessions de trois demi-journées ont été réalisées.

Manifestations, salons et forums

Satisfaction également du côté des AAPPMA qui ont été nombreuses à participer sur leur zone d'influence à des manifestations leur ayant permis de présenter leurs actions en faveur des milieux aquatiques et de faire la promotion du loisir pêche. Elles ont pour cela très largement, comme l'année dernière, utilisé l'outil mis à leur disposition. 45 demi-journées "animateurs Fédération" ont été ainsi consacrées aux forums d'associations, à la fête nationale de la pêche et de l'eau, à des séances d'initiation à la pêche à la mouche... la Fédération a pour sa part participé au premier salon "terre", salon du développement durable à Lorient et au festival saumon à Pont-Scorff.

Un CD Rom "S eau S" Blavet



Ce projet d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté mis en place par la communauté d'agglomération du pays de Lorient et l'Office Central de Coopération l'Ecole du Morbihan s'appuie sur deux principes pédagogiques: rencontrer l'eau sous tous ses aspects (scientifique, paysager, économique, émotionnel, plastique) et mettre les enfants en démarche de projet. Support pédagogique de cette action, la malle "Ricochet" propose aux enfants sept phases de rencontres avec l'eau. La sixième, "transmettre" a abouti en 2003 à la réalisation d'un CD Rom. Cet outil va permettre la diffusion du projet, la valorisation du travail des enfants et aussi la sensibilisation d'un large public à cette problématique.

Partenaire pédagogique de ce projet pour la huitième année, la Fédération se félicite de l'édition de ce CD réalisé par le Centre De Documentation Pédagogique du Morbihan et validé par l'Inspection d'académie.

Une preuve supplémentaire que le loisir pêche est un véritable support éducatif.



Y. Le Clainche

Promotion et communication, des actions à amplifier

Si on peut dire aujourd'hui qu'une étape a été franchie pour l'animation auprès des jeunes, la Fédération souhaite développer et amplifier les actions de promotion, de communication. Cela ne sera possible que par la mise en place de nouveaux partenariats. La commission "animation-promotion-communication" que préside P Le Diffon a engagé une réflexion en ce sens. Des contacts ont été pris avec les acteurs du tourisme, notamment pays d'accueil, comité départemental, qui sont les interlocuteurs et des relais incontournables pour une communication plus large. A nous de faire des propositions et d'établir avec eux par exemple un véritable schéma de développement des tourisms pêche. Le Morbihan dispose d'une richesse et d'une diversité halieutique qui peuvent contribuer encore plus au développement économique de l'intérieur du département.

En 2003, ce sont les jeunes eux-mêmes par le biais de deux conseils municipaux d'enfants qui ont souhaité organiser une séance d'initiation à la pêche.

Y. Le Clainche



Un projet "pêche, poissons, rivière" a été lancé avec un groupe de 14 enfants de Bubry pendant le temps extra-scolaire. Les 8 séances d'octobre à mai ont abouti à la réalisation par les enfants d'un "tableau de bord du jeune pêcheur".

Trois écoles de pêche agréées

Les AAPPMA de Lorient, Pontivy et Vannes avaient déposé une demande d'agrément au titre de la charte UNPF pour leur école de pêche. Après évaluation des dossiers, la Fédération a décidé d'agréer ces trois écoles. Elles se sont vu remettre différents supports pédagogiques qui devraient permettre d'améliorer encore la formation des jeunes.

Pour les contacter:

- Ecole de pêche de Lorient: G. Le Bouedec. Tél. 02 97 36 92 60
- Ecole de pêche de Pontivy: Etienne Picquel. Tél. 02 97 25 39 06
- Ecole de pêche de Vannes: Jean-Yves Le Martelot. Tél. 06 71 41 98 18

Tableau de bord

Ragot Normark France
La puissance des marques

RAPALA **STORM** **SHIMANO**

ARDENT
Pêche

Les meilleurs conseils
VENTES SUR PLACE, PAR CORRESPONDANCE
Zone de Tréhonin PONTIVY LE SOURN
☎ 02 97 25 36 56



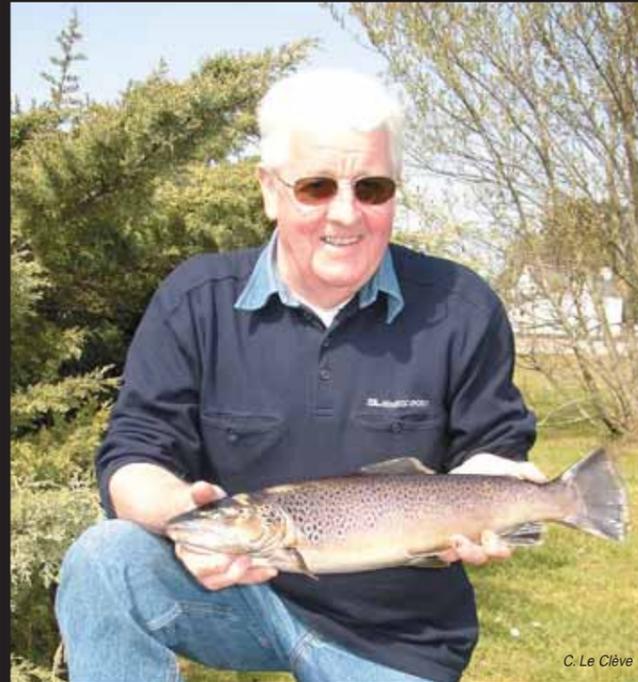
Concours 2004

du plus gros poisson

A vos moulinets

(Cartes de pêche, bons d'achat, matériel...)

Plus de 1000€ de prix



A compter de 2004, les pêcheurs morbihannais pourront présenter leurs plus belles captures au concours du plus gros poisson et, pourquoi pas figurer au tableau départemental des poissons record. Un concours récompensé par plus de 1 000 euros de prix !!!

Le palmarès des espèces de poissons concernera : truite, saumon, brochet, sandre, perche, carpe, gardon, silure, brème, black-bass, tanche, alose.



Seront récompensés:

- » La plus grosse prise de chaque espèce de l'année.
- » Le plus jeune à avoir déclaré une prise.
- » La plus belle photo de prise.
- » Trois participants tirés au sort qui recevront une carte de pêche.

Pour tous les renseignements sur le règlement, les modalités de déclaration des prises, les dépositaires où déclarer vos prises, etc... adressez vous à la Fédération au 02-97-44-54-55

Les bulletins de participation et le règlement sont à votre disposition chez votre dépositaire de cartes de pêche ou, sur demande à la Fédération.

Cahier Spécial pêche

10 conseils à un pêcheur débutant

Nos cours d'eau ont bien souffert en 2003. Fort heureusement, il reste encore des poissons dans nos rivières et, au fil des ans, grâce au travail de chacun, elles retrouveront toutes leurs qualités. Nombreux sont ceux qui découvriront encore la pêche et ses plaisirs. A leur intention, ces quelques conseils:

- 1) Le matériel ne fait pas le pêcheur : du matériel coûteux ne te fera pas prendre plus de poissons. Attache davantage d'importance à utiliser matériel et appâts adaptés.
- 2) Prends le temps d'observer la rivière : elle est un milieu vivant qui évolue au fil des saisons, apprends à la connaître et tu prendras des poissons.
- 3) Respecte les poissons, la rivière et les terrains qu'elle traverse: à ces seules conditions tu continueras à pratiquer ce loisir.
- 4) La patience est gage de réussite : les poissons sont des êtres vivants, ils ne se nourrissent pas toute la journée. Sache attendre qu'ils se mettent à table.

- 5) Prépare ton matériel avec soins : soigne tes nœuds, vérifie l'état de ton fil, de ton moulinet... et bichonne tes appâts.
- 6) Respecte la réglementation : elle n'est pas une contrainte mais une mesure pour protéger les poissons qui demain te donneront du plaisir.
- 7) Tous les poissons sont intéressants à pêcher : chaque poisson, du plus petit au plus gros, peut nous donner du plaisir, pour peu qu'on s'y intéresse.
- 8) L'échec fait partie de l'apprentissage : il n'y a que les "non" pêcheurs qui ne connaîtront pas la bredouille... ni la joie de la réussite d'une belle partie de pêche.
- 9) Nourris toi de l'expérience des autres : saisis chaque opportunité d'aller à la pêche avec un pêcheur averti, observe le et n'hésite pas à lui poser des questions.
- 10) La pêche n'est pas obligatoirement un loisir solitaire : parfois on apprend plus vite à deux, alors invite tes copains à partager un bon moment au bord de l'eau.

Y.L.C.



2004





COTES D'ARMOR

ILLE ET VILAINE

FINISTÈRE



-  Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
-  Cours d'eau de 2^e catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  Principaux plans d'eau (voir tableau page 27)





Cathy Le Marrec, 36 ans «Le brochet, rien que le brochet»



Cathy Le Marrec : "J'ai grandi à quelques dizaines de mètres du Loc'h".

Depuis quand ce goût pour la pêche ?

Cela doit faire 25 ans environ et je pense qu'il m'aurait été difficile de passer à côté de ce loisir.

C'est-à-dire ?

La maison où j'ai grandi est située à quelques dizaines de mètres du Loc'h, à Bieuzy. Mon papa et mes deux frères allaient à la pêche.

Truite, vairon, touche, flotteur... ces mots faisaient partie du vocabulaire usuel à la maison. Et même quand on est une petite fille, on a très vite envie de se mêler aux discussions. Et le meilleur moyen "d'entrer dans ce monde" est d'aller au bord de la rivière et de mettre le fil à l'eau. C'est ce que j'ai fait.

Quelle pêche pratiquez-vous ?

Excepté le jour de l'ouverture en 1^{re} catégorie où je pêche la truite, je ne pêche plus que le brochet ; avec une préférence pour la pêche au vif au posé.

Qu'est ce qui vous attire dans cette pêche ?

Cela va paraître impensable pour beaucoup mais c'est l'attente. L'attente et soudain le flotteur qui s'enfonce avec à chaque fois l'incertitude sur la taille du poisson qui a mordu. Et ensuite la bagarre avec le brochet dont la défense est particulièrement intéressante.

Une préférence pour un cours d'eau, un étang ?

J'aime bien le Blavet, l'Evel mais j'ai une préférence pour la rivière de mon enfance le Loc'h. Sans doute parce que j'y

connais beaucoup de bons postes et aussi parce que j'y ai quelques bons souvenirs.

Vous parlez de bons souvenirs. Y en a-t-il un particulier ?

Oui, il y a environ une dizaine d'années. C'est une sortie pêche sur le Loc'h. Je pêchais à Bieuzy en face de chez mes parents. J'ai pris trois brochets en moins d'une heure.

Je prends un premier poisson. Je vais rapidement à travers champ le déposer chez mes parents. A peine remis un vif à l'eau que j'en prends un second. Même scénario pour le troisième brochet. Je m'en souviens d'autant mieux que mon mari avait pris sa carte de pêche cette année là et que ce jour là, il pêchait à quelques mètres de moi. Il n'avait pas eu le moindre départ. Depuis il n'a pas repris sa carte : ce que je regrette !

Vous avez des enfants ?

J'ai une fille de 12 ans.

Lui avez-vous à votre tour transmis cette passion ?

Elle pêche de temps en temps, mais je ne pense pas qu'elle sera passionnée par la pêche. Par contre je pense pouvoir transmettre cette passion à mon neveu. Il n'a encore que 5 ans, mais il est déjà demandeur et très réceptif aux conseils qu'on lui donne.

Peu de femmes pratiquent ce loisir. Qu'auriez vous envie de leur dire ?

Que la pêche n'est absolument pas une activité réservée aux hommes et que la patience que l'on attribue habituellement

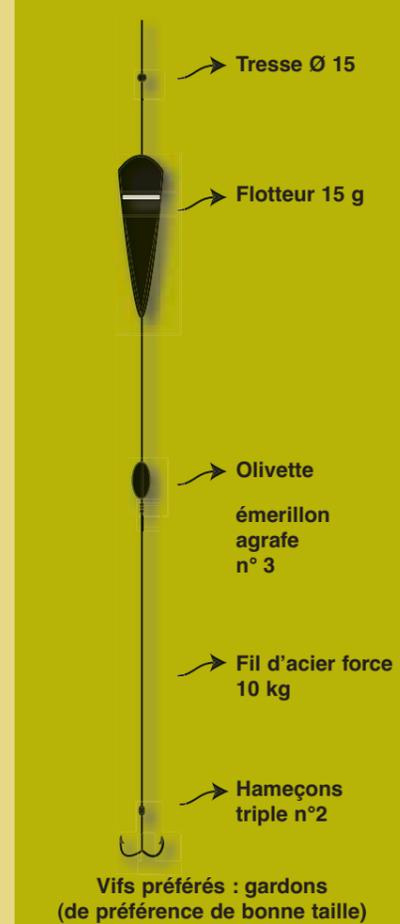
aux femmes est une qualité majeure pour ce loisir.

Avez-vous un conseil à donner ?

Faire preuve de persévérance et de patience ; on est récompensé un jour ou l'autre.

Y.L.C.

MONTAGE «BROCHET»



Yannick Kerhervé, 53 ans «La pêche au coup sur l'Oust»



Yannick Kerhervé



"L'Oust autour de Malestroit, un cours d'eau poissonneux où je réalise de belles bourriches".

Comment êtes-vous venus à la pêche ?

Vous savez, lorsque que votre papa est président d'une association de pêche, vous l'entendez tellement parler de pêche, de poissons, de rivières que vous avez assez rapidement envie de comprendre de quoi il parle.

Et vous insistez tellement qu'un jour il finit par vous amener au bord du canal où vous prenez vos premiers poissons blancs.

Vous aviez quel âge ?

Je devais avoir 5-6 ans.

Que vous procure ce loisir ?

Je pense que la pêche fait partie de ma vie et que passer un moment au bord de l'eau est nécessaire à mon équilibre. Ce loisir me procure calme, sérénité et m'apporte la détente dont j'ai besoin. Bien entendu comme tout pêcheur j'aime aussi prendre du poisson.

Et enfin la pêche est le prétexte à des moments de convivialité entre amis.

Une pêche préférée ?

En fait, avant d'être atteint d'une myopathie il y a 7-8 ans, je pratiquais plusieurs pêches. Aujourd'hui les difficultés que j'éprouve pour me déplacer me limitent pour la pêche de la truite par exemple où il est nécessaire de beaucoup bouger. C'est plus par contrainte que par choix que je ne pêche plus qu'au coup aujourd'hui.

Un poisson préféré ?

Le gardon que je pêche au blé en été et à l'asticot le reste de l'année. C'est un poisson assez combatif pour un poisson d'eau calme. Sa défense est plus intéressante

que celle de la brème à poids égal.

Une rivière, un coin de pêche préférés ?

Là encore plus par contrainte, je pratique essentiellement sur l'Oust autour de Malestroit.

Ceci dit, c'est un cours poissonneux où je réalise de belles bourriches.

Un souvenir de pêche en particulier ?

C'est assez vieux, puisque c'est un souvenir d'une partie de pêche avec mon père sur l'Oust à S' Martin. J'avais pris un joli sandre. Le fait que mon père assiste à la capture lui donne une valeur toute particulière. La tête de ce poisson, qui avait été naturalisée, doit encore être à la Maison de la Pêche et de l'Eau de Malestroit.

Une réflexion sur la pêche ?

La pêche est un loisir qui procure un plaisir immense même quand on n'a plus toute liberté de mouvements.

Avez-vous un souhait à formuler ?

Plusieurs, mais le premier est de pouvoir continuer à pêcher encore longtemps. Ensuite, je souhaiterais que des aménagements soient réalisés pour permettre aux pêcheurs qui sont dans le même cas que moi de pouvoir tout simplement pratiquer leur loisir. Cela permettrait à tous ces passionnés d'être autonomes et de ne pas avoir recours aux copains pour simplement avoir accès au cours d'eau. Leur famille serait également rassurée. Bien entendu, que ces secteurs soient choisis en prenant aussi en compte leur valeur piscicole.

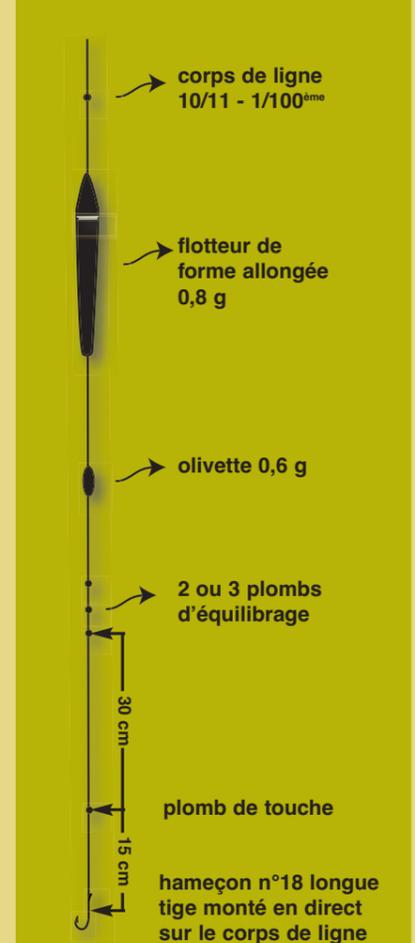
Pour finir, une proposition : je suis tout disposé à faire part de mes idées

d'aménagements. Il est possible de réaliser des choses simples, fonctionnelles, à moindre coût.

J'oubliais : grands mercis aux collègues qui m'ont aménagé des secteurs de pêche en contre halage.

Y.L.C.

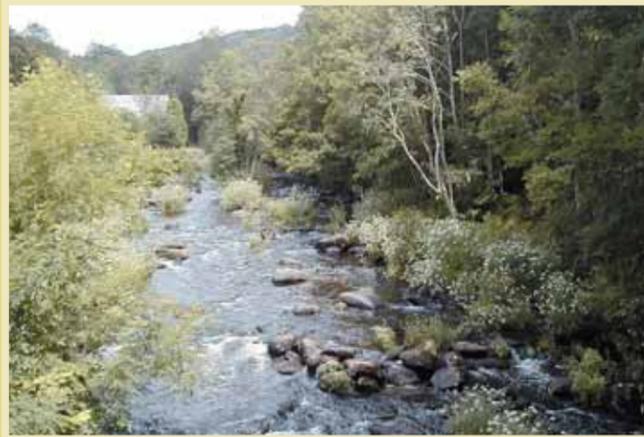
MONTAGE «GARDON»



Frédéric Mercier, 70 ans «Au toc au pied de S^t Barbe»



C'est sans conteste la truite au toc à la teigne que Frédéric Mercier affectionne le plus car elle permet de pêcher toute la saison et de remettre à l'eau les poissons dans les meilleures conditions.



Des eaux vives avec une multitude de postes et des truites combattives avec une robe magnifique.

Comment avez-vous découvert la pêche ?

Je pourrais dire que j'ai grandi les pieds dans l'eau puisque les fondations de la maison de mes parents étaient dans l'eau. J'aurais pu pêcher depuis les fenêtres. Vous comprenez donc aisément que, bien que n'ayant pas un papa pêcheur, je bénéficiais quand même de certaines conditions favorables pour me diriger vers ce loisir. D'autant qu'il y a 60 ans, il n'y avait pas le panel d'activités d'aujourd'hui.

Vous avez appris seul ?

Non, j'ai commencé à pêcher le gardon avec des voisins. Ensuite, c'est un ami, Jean Le Goff, qui m'a appris à pêcher la truite. D'ailleurs, j'en profite pour lui rendre hommage car il est récemment décédé. Salut, Jean !

Quels poissons pêchez-vous ?

Je pêche essentiellement la truite. Et puis de temps en temps, le brochet en étang.

Vous avez une pêche préférée ?

Sans hésitation, la truite au toc à la teigne.

La teigne n'est pas une esche très utilisée en Bretagne !

C'est exact et pourtant ! C'est très efficace tout au long de la saison de pêche. En fait j'ai commencé à pêcher à la Teigne en Haute Savoie ou j'ai séjourné pour mon travail. Depuis je ne pêche quasiment plus qu'à ça.

Pourquoi la pêche au toc ?

C'est une pêche que l'on peut pratiquer toute l'année si on affine la technique et que l'on adapte son matériel plus on avance dans la saison. Il est également possible de changer d'esche.

Elle présente aussi l'avantage de permettre une remise à l'eau des poissons dans les meilleures conditions : c'est aussi pour cela que j'écrase systématiquement l'ardillon de mes hameçons.

Bien entendu il faut ferrer à la touche même si cela occasionne la perte de quelques poissons. Trop de pêcheurs "laissent mordre". C'est vraiment dommage pour les petits poissons qui souvent engagent et ne se remettent pas de décrochages un peu sauvages.

Une rivière préférée ?

L'Ellé avec une préférence pour le secteur Barrégant-Le grand pont.

Pourquoi ce secteur ?

L'Ellé sur ce secteur ressemble assez aux rivières où j'ai découvert cette pêche. Des eaux vives avec une multitude de postes. Les gros poissons (plus de 30 cm) y sont rares mais les truites sont particulièrement combattives. Ce qui rajoute encore au plaisir, elles ont une robe magnifique. Et puis, ce qui est aussi très intéressant c'est que j'y viens sans démarrer ma voiture. J'habite à deux pas.

Un souvenir de pêche ?

Il y a deux ans, sur l'Ellé en amont de "mon" secteur. Deux belles truites de 37 et 40 cm dans l'après midi.

Une réflexion sur la pêche d'aujourd'hui ?

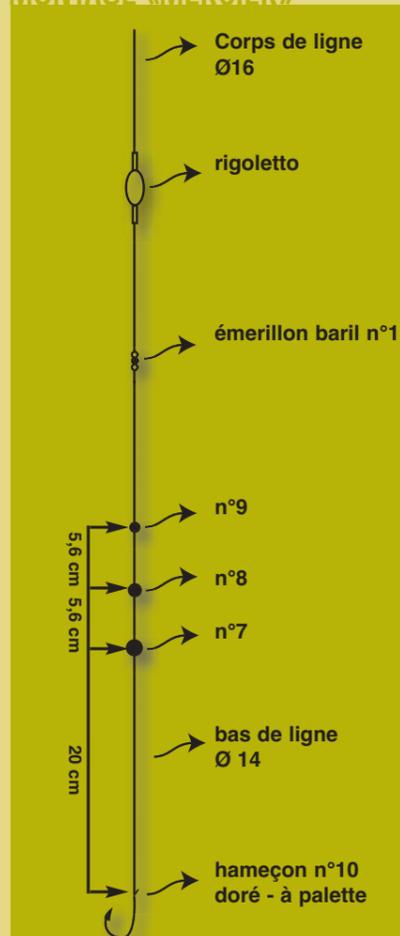
Le poisson a changé de comportement en même temps que la qualité de l'eau. Les pêcheurs doivent donc s'adapter et parfois remettre en cause leur technique. Je pense que chaque pêcheur a le devoir de tout faire pour protéger les poissons et les cours d'eau.

Auriez vous un souhait à formuler ?

Que davantage de jeunes se mettent à ce loisir. Je pense en effet que la pêche est un formidable vecteur de respect de l'environnement.

Y.L.C.

MONTAGE «MERCIER»



Frédéric Glon, 32 ans «L'anguille sur l'Aff»



Frédéric Glon affectionne, en mai et juin, quand il fait jour jusqu'à 22 h 30, de prendre un sandwich après son travail et de filer à la rivière juste pour une bonne heure.

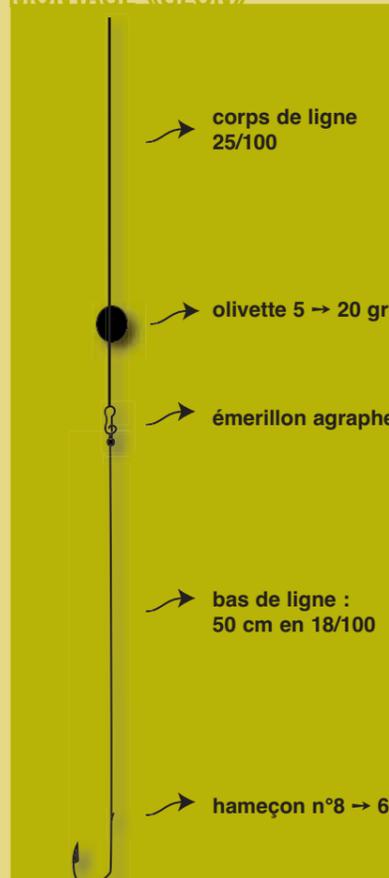


L'Aff à la Ville Beau.

Comment avez-vous découvert la pêche ?

Je pense que j'ai bénéficié d'une situation géographique privilégiée puisque je suis originaire de la Chapelle Gaceline. Le pêcheur trouve ici toutes les conditions pour pratiquer son loisir, avec les rivières et les étangs qu'il y a tout autour du bourg. Et c'est surtout grâce à mon père qui nous emmenait à la pêche ma sœur et moi. Je n'avais que 4 ou 5 ans. Je l'en remercie aujourd'hui. Nous

MONTAGE «GLON»



pêchons encore parfois ensemble, mais maintenant c'est moi qui vais le chercher.

Que vous procure une partie de pêche ?

Passer un moment au bord de l'eau me permet de m'évader, de retrouver un sentiment de liberté et d'espace. C'est un besoin après une journée ou une semaine de travail dans un environnement "artificiel". Il m'arrive souvent en mai et juin quand il fait jour jusqu'à 22 heures 30 et que je termine mon travail à 21 heures de prendre un sandwich et de filer à la rivière juste pour une bonne heure.

Vous avez une pêche préférée ?

Je pêche beaucoup l'anguille. L'action de pêche est assez simple : cannes au posé, fil tendu, pick-up fermé. Je mets une clochette sur le bout du scion et quand ça sonne, on ferre.

Pour quelles raisons cette pêche ?

Pour plusieurs raisons. La pêche de l'anguille est une tradition dans le pays. Autrefois les pêcheurs passaient la nuit au bord de la rivière. Et puis c'est la première pêche que j'ai pratiquée. Parfois même pas très légalement avec quelques lignes de fond.

Vous avez une rivière, un coin de pêche préféré ?

L'Aff à la Chapelle Gaceline. La maison que je viens de construire est à deux minutes de ce cours. Je me demande même si cette proximité n'a pas guidé mon choix. L'autre raison, c'est que je connais les secteurs sur le bout de la canne. C'est ce qui fait la différence certains jours où les anguilles ne sont pas trop mordeuses.

Un souvenir de pêche en particulier ?

Il y a deux ans. C'est un bon souvenir

parce que c'était l'ouverture du brochet. J'étais encore à Plélan le Grand. Il y avait eu un orage sur Guer et l'eau s'était bien teintée. J'étais le seul à ne pas mettre un vif ou une cuillère au bout de ma ligne. Je ne l'ai pas regretté. J'ai pris quatorze anguilles en deux heures.

Auriez vous un souhait à formuler ?

Que tout soit fait pour limiter les prélèvements sur le stock de civelles. Même si je mesure l'intérêt économique que ça représente pour les pêcheurs professionnels et la difficulté de décider l'arrêt total de cette pêche du jour au lendemain. Ce qu'il devrait être possible de stopper immédiatement, ce sont les actes de braconnage. Il faudrait pour cela avoir des moyens plus importants et que les sanctions soient très lourdes.

Que pensez vous de la pêche aujourd'hui ?

Une chose positive, c'est le développement des pêches avec remise à l'eau des poissons. La pêche est de plus en plus considérée comme un loisir. Ramener du poisson pour rentabiliser sa carte est une pensée qui tend à disparaître. C'est pour cela que j'envisage de me mettre à la pêche à la mouche.

Auriez vous un conseil à donner ?

Pas un conseil, plutôt une invitation qui peut paraître contradictoire avec ma réponse à la question précédente. Je pense en effet que prélever quelques poissons de temps en temps pour les manger en famille ou entre amis fait aussi partie des plaisirs de la pêche. Alors mon invitation, elle est aussi simple que des tronçons d'anguille à la poêle avec une noix de beurre. Je vous laisse choisir le vin et bon appétit.

Y.L.C.

Réglementation 2004 : fiche pratique

>>> Dates d'ouverture

- 1^{re} catégorie et truites : du 13 mars (à 8h00) au 19 septembre inclus

- 2nde catégorie* :

a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1^{er} janvier au 25 janvier et du 8 mai au 31 décembre

b) poisson blanc : toute l'année

c) Saumon : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible.

* Attention : le lac de Guerlédan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

>>> Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer

plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

>>> Tailles légales de capture

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)

- saumon : voir réglementation spécifique

- sandre : 40 cm

- black-bass : 23 cm (en seconde catégorie)

- brochet : 50 cm (en seconde catégorie)

>>> Nombre de lignes autorisées

- en 1^{re} catégorie : une seule ligne sauf sur

certain plans d'eau de première catégorie sur lesquels l'usage de deux lignes est autorisé (cf. liste page 28).

- en 2nde catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

>>> Limitation de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour par pêcheur

- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur

- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Se renseigner ultérieurement.

>>> Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 9 avril inclusivement, sauf sur la Sarre, géré par l'AAPPMA de Melrand, où elle est interdite toute l'année.

Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département.

Les X, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus.

Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

	Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q ^o	Espèces	GP
Bassin de la Vilaine	La Vilaine	La Roche Bernard	XXX XXX	Gardon, tanche, brème, carpe, anguille Sandre, brochet, perche	H
	L'Oust	La Gacilly, St-Martin Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	XXX XX	Tous poissons blancs Sandre, brochet, perche	H
	L'Yvel	Ploërmel, Maaron	X X XX	Truite Brochet, perche Sandre, poisson blanc	H
	Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	X XX	Truite Brochet, perche, poisson blanc	H
	L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	X XX	Truite Poisson blanc et carnassier	H
	L'Oyon	Guer	X	Truite	H
	La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	XX	Truite, brochet, gardon, Vandoïse, tanche	H
	L'Arz 1 ^{re} catégorie	Gaule de Lanvaux Questembert, Vannes	XX X	Truite, brochet, perche Poisson blanc	H
	L'Arz 2 ^e catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	XXX	Brochet, poisson blanc	H
	Le Sedon	Josselin	XX	Truite	P
Bassins côtiers	Le Loch	Auray, Grand-Champ	XX	Truite, poisson blanc, brochet	H
	Le Tohon, Le Kervily	Questembert	XXX	Truite	H
	Le Liziec, Le Meucon	Vannes	XX	Truite	H
	Le Kergroix	Auray	XXX X	Truite (fario et de mer) Saumon	P
	Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	XX X	Truite (fario et de mer) Saumon	H
	Le Sal	Auray, Vannes	X	Truite, poisson blanc, carnassier	H

	Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q ^o	Espèces	GP
Bassin du Blavet	Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	XXX XX X XX X	Gardon, brème Sandre, perche, autres blancs Brochet, truite Saumon (en aval) Truite de mer (en aval)	H
	La Vieille Rivière de St Aignan	Pontivy	XXX	Truite, poisson blanc, carnassier	H
	L'Evel	Baud, Locminé	XX X X	Poisson blanc, brochet Truite Saumon (en aval)	H
	Le Tarun	Baud, Locminé	XXX	Truite	P
	La Sarre	Melrand, Guéméné	XXX	Truite	H
	Le Brandifrou	Melrand	XXX	Truite	P
	Le Sebrevet	Lorient	XXX	Truite	P
	Le Kersalo	Lorient	XXX	Truite	P
	Le Temple	Lorient	XXX	Truite	H
	Bassin au Scorff	Le Scorff	Plouay, Guéméné	XX XX X	Truite Saumon Brochet, poisson blanc
Le R. de S' Sauveur		Plouay	XXX	Truite	P
Bassin de l'Elle	La Laita		XX	Truite, saumon	P
	L'Ellé	Entente du haut Ellé	XX XX	Truite Saumon, brochet, poisson blanc	P
	Le Naic	Entente du haut Ellé	XXX	Truite	P
	L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	XXX XX	Truite Saumon	P
	Le Langonnet	Entente du haut Ellé	XX	Truite	P
	Le Rozo	Entente du haut Ellé	XX	Truite	P
Bassin de l'Aér	L'Aér	Guéméné, haut Ellé	XX	Truite	P
	Canal de jonction	Pontivy, Rohan	XXX	Carnassier, poisson blanc	H

GP : Gestion Piscicole

H : Halieutique (avec introduction de poissons)

P : Patrimoniales (sans introduction de poissons)

	Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité pêche en barque	Quantité	Espèces
Étangs accessibles sans supplément	Étang de Lannec	1	AAPPMA de Lorient	Oui ⁽²⁾	XXX XXX	Perche, brème, gardon, carpe Brochet
	Étang au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	Oui ⁽¹⁾	XXX XX	Sandre Brochet, poisson blanc
	Étang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	Non	XX	Brochet, brème, gardon
	Étang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	Non	XXX X	Poisson blanc Brochet, perche
	Étang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	Non	XXX	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
	Étang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	Oui	X	Carnassier, poisson blanc
	Étang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux, de Questembert	Non	XXX	Brochet, perche, carpe
	Étang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	Oui ⁽²⁾	XX	Brochet, poisson blanc
	Étang de Tregat	9	AAPPMA de Vannes	Non	XX X	Sandre Poisson blanc
	Étang de Château Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	Non	X	Brochet, poisson blanc
	Étang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	Non	XX	Poisson blanc, carnassier
	Étang de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	Non	XXX XX	Poisson blanc, carnassier
	Étang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	Non	XX	Poisson blanc, carnassier
	Étang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	Oui ⁽²⁾	XXX	Poisson blanc, carnassier
	Étang du Dordu	15	Commune de Langoëlan	?	X	Poisson blanc, carnassier
	Étang de Réguiny	16	Assoc. des Pêcheurs de Réguiny	?	XX	Poisson blanc, carnassier.

(1) : nécessite l'acquisition d'une carte spécifique (12€) (Gestion privée)

(2) : moteur thermique interdit.

Les deux étangs du Dordu et de Réguiny étant non réciprocaires, il est nécessaire d'acquiescer auprès du gestionnaire concerné un droit de pêche spécifique en sus de votre carte d'AAPPMA et des taxes piscicoles.

Réserves de pêche et réglementations particulières 2004

>>> Zone d'influence de l'AAPPMA d'AURAY

- L'étang de TREURAY : pour la section située entre le pont de la D 19 (limite amont) et le barrage du Moulin de Pont de BRECH (limite aval), soit sur une distance de 200 m.

- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

>>> Zone d'influence de l'AAPPMA "ENTENTE DU HAUT ELLE"

- Le ruisseau de CADELAC : du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aér (limite aval), commune de Priziac.

- Étang dit de l'Abbaye de Langonnet : pêche à une seule ligne.

>>> Zone d'influence de l'AAPPMA de GUÉMENE

- La pêche au vairon est interdite sur les affluents de la Sarre, du Scorff et de l'Aér situés sur le domaine géré par l'AAPPMA de Guéméné.

>>> Zone d'influence de l'AAPPMA de GUER Bassin de l'AFF

- Ruisseau du Camp de COËTQUIDAN (Ministère de la Défense) : la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Etang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction. Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'AFF dans le camp de Coëtquidan.

>>> Zone d'influence de l'AAPPMA de MALESTROIT

- Oust canalisé : 50 mètres en aval et en amont de la passe à poissons de BEAUMONT (communes de S' Congard et S' Laurent sur Oust).

>>> Zone d'influence de l'AAPPMA de MELRAND

- La pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite toute l'année sur les cours d'eau dépendant de l'AAPPMA "La Gaule Melrandaise".

>>> Zone d'influence de l'AAPPMA de MUZILLAC

- La rivière de SAINT ELOI : de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).
- Le TOHON : du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac).

- Réserve temporaire : En outre, toute pêche est interdite sur la rivière de SAINT ELOI de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 200 m en aval pendant la période de fermeture de la pêche de la truite.

>>> Zone d'influence de l'AAPPMA de PONTIVY

- Le ruisseau de LESTURGANT : pour la section délimitée à l'amont par un point pris à 20 m à l'amont immédiat du moulin en ruines de Lesturgant (moulin amont) et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.
- Le ruisseau de KERVENOËL et ses petits affluents : sur toute sa longueur.
- Le ruisseau de OUILLY : de sa source jusqu'à Pont er Oriol à l'aval.

- La dérivation du déversoir du Roch sur le Blavet (rive droite), commune de Saint Thuriau.

>>> Zone d'influence de la "Gaule de Lanvaux"

- La période de fermeture du Black-Bass sur l'étang du Moulin Neuf (Malansac) est prolongée jusqu'au 13 juin inclus.

>>> Zone d'influence de l'AAPPMA de VANNES

- Étang de TREGAT : la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randercart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.

- Le PLESSIS ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.
- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

Chasse - Pêche

Jean-Luc JEZO

56500 Bignan

02 97 60 57 01



Pour pêcher dans le Morbihan: cartes et réciprocités

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté les taxes piscicoles.

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 26 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocités répondant à leurs besoins.

En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1^{er} janvier 2000, la réciprocité fédérale est incluse dans le prix des cartes "membre" et "jeune".

» **La carte de membre** Obligatoire à partir de 16 ans, cette carte est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAAPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la taxe piscicole.

» **La carte jeune**: Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de moins

de 16 ans (au 1^{er} janvier 2004) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre... pour un prix jeune!

» **La carte découverte**: Cette carte, réservée aux enfants de moins de 10 ans (au 1^{er} janvier 2004), offre la possibilité de pêcher à une seule ligne tenue à la main, pêche au lancer exceptée.

» **Les cartes "vacances"**: Conçues pour permettre aux non-pêcheurs de découvrir la pêche à l'occasion des vacances, ces cartes peuvent être délivrées entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Elles existent sous deux formes:

- Quinzaine: valable 15 jours
- Journalière: valable 1 journée

Durant leur période de validité, associées aux timbres-taxes correspondants, elles offrent les mêmes droits que la carte annuelle.

» **E.H.G.O.**: le département du Morbihan adhère à l'EGHO

Plans d'eau de 1^{re} catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1^{re} catégorie suivants:

- » Etang communal de CRUGUEL
- » Etang communal de GUEGON
- » Les deux étangs de la FERME des VAUX sis sur un affluent de la rive droite de l'AFF, commune de GUER
- » Etang communal de PONT AR LEN, GOURIN
- » Etang communal de LANOUEE
- » Etang du PONT BERTHOIS, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de LOCQUETAS
- » Etang communal de LA PRIAUDAIS sis sur la rivière l'OYON, commune de PORCARO
- » Etang communal de PONT NIVINO, PLOUAY
- » Etang communal de PONT SCORFF
- » Etang communal de CELAC sis sur le TOHON, commune de QUESTEMBERT
- » Etang du MOULIN DE LA VALLEE, commune de S^t JACUT LES PINS
- » Etang communal de S^t NICOLAS du TERTRE
- » Etang communal de SERENT
- » Etang communal de GUERN
- » Etang de KERSTRAQUEL sur MELRAND
- » Les 2 étangs communaux sis au lieu-dit "LETANG aux BICHES", commune de TREDION.
- » Le petit étang de KERBIDIC, commune de SAINT TUGDUAL

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial): en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS ST MAURICE)

Cours d'eau et plans d'eau de 2^{de} catégorie dans le Morbihan

- » 1 La Vilaine.
- » 2 L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat.
- » 3 Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyal).
- » 4 La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de Saint-Congard).
- » 5 L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chatelier (commune de Comblessac - Ile et Vilaine).
- » 6 L'Arz en aval du 2^e pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et Saint-Jacut-Les-Pins.
- » 7 Canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
- » 8 Canal du Blavet.
- » 9 Le Loc'h, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
- » 10 Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
- » 11 La rivière de Saint-Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
- » 12 Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et bois situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
- » 13 Les étangs de plus de trois hectares.

Les cours d'eau à saumon

La pêche du saumon n'est autorisée que sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés à saumon par l'arrêté ministériel du 26 novembre 1987 et désignés ci-après:

- » Le Naic: en aval du pont du C.D. 177.
- » L'Ellé: en aval des ponts de Ker Sainte-Anne sur le C.D. 1, commune de Plouray, y compris la Laita.
- » L'Inam ou Steir-Laër: en aval du pont du C.D. de Scaër à Gourin au lieu-dit Kerbiquet, commune de Gourin.
- » Le ruisseau du Moulin du Duc: en aval du "Pont du Duc" (ex R.N. 169) près du Moulin du Duc, communes de Le Saint et Langonnet.
- » Le ruisseau de Pont Rouge ou Aër: en aval du Pont de Borne, en limite des communes du Croisty et Saint Tugdual.
- » Le Scorff: en aval du moulin inférieur de Tronscorff, commune de Langoëlan.
- » La Sarre: en aval du pont du C.D. 142 de Baud à Guéméné sur Scorff dit Pont Sarre, commune de Guern.
- » Le Brandifout ou Ruisseau de la Croix Rouge: en aval du pont du C.D. 3 de Bubby à Baud, commune de Bubby.
- » L'Evel: en aval du pont du C.D. 767 (ex R.N. 167) de Pontivy à Vannes, commune de Remungol.
- » Le Loc'h: en aval du pont du C.D. 779 de Vannes à Baud, commune de Brandivy.
- » Le Blavet: en aval du pont du chemin de fer, commune de Pontivy.
- » Le ruisseau de la Demi-Ville ou Kergroix: en totalité, y compris les bras situés en amont du C.D. 102.
- » Le Tarun: en aval de sa confluence avec le ruisseau de Kerguillaume (rive gauche), commune de Locminé.

Tarifs des cartes de pêche 2004 (donnant accès à l'ensemble du Morbihan)

- Carte sociétaire: 38 €
- Carte -16 ans: 14 €
- Carte journalière: 7 €
- Carte quinzaine: 18 €
- Carte découverte: 1 €
- (- 10 ans: 1 seule ligne flottante)

» Vignette E.H.G.O.: 16 €

- » Taxes piscicoles:
 - Taxe réduite: 16 €
 - Taxe complète: 28 €
 - Taxe jeunes (-16 ans): 10 €
 - Taxe saumon et truite de mer: 23,50 €
 - Taxe vacances (quinzaine): 12 €
 - Taxe journalière: 3 €
 - Taxe engins et filets: 28 €

Nota: Les cartes "quinzaine" et "journalière" sont valables du 1^{er} juin au 30 septembre.

» Où se procurer ces cartes? Toutes ces cartes et taxes sont disponibles chez tous les dépositaires, en particulier chez nos annonceurs qui pourront également vous apporter leurs conseils et vous fournir en matériel adapté.

Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure

- » Le BLAVET: sur la partie située entre l'écluse n° 19, dite de Minazen, et l'écluse n° 23, dite de Kerrouse, communes de LANGUIDIC et INZINZAC-LOC'HRIST.
- » Le BLAVET: sur la partie située entre l'écluse n° 16, dite de Saint Adrien, et l'écluse n° 18, dite de Sainte Barbe.
- » Le BLAVET: sur la partie située entre l'écluse n° 8, dite de Guern, et l'écluse n° 9, dite de Saint Nicolas des Eaux.
- » Le BLAVET: sur les biefs dits "de la Ville" et "de la Cascade", soit entre l'écluse de Lestitut (n°2) et l'écluse de la Cascade (n° 108).
- » Le canal de NANTES à BREST (OUST canalisée): entre le pont de la RN 166 au Roc Saint André et l'écluse n° 28 dite de "La Ville aux Figlins".
- » Le canal de NANTES à BREST (OUST canalisée): sur le bief compris entre l'écluse n° 25 dite de Malestroit et l'écluse n° 24 dite de Foveno, uniquement côté halage (commune de Saint Congard).
- » L'OUST, du Pont du Guélin au mur du château de la Luardaye.
- » L'OUST, entre le chemin d'accès au château de BORO, à l'aval, et le ponton d'abordage de l'Ile aux pies, à l'amont (rive droite seulement).
- » Etang communal de la FOLIE en MAURON: sur la totalité de son périmètre (Amorçage et dépôt des lignes en barque interdits).
- » Etang au DUC de PLOERMEL: sur les sections comprises entre "Bengui" (commune de Loyal) et "La rivière Cornillet" (commune de Taupont) pour la rive côté Taupont et de la maisonnette SNCF (commune de Loyal) au parking de Grand-castel (exclu) (commune de Ploermel) pour la partie Est.
- » L'étang communal de la PEUPLERAIE à LA TRINITE PORHOET: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang au DUC à VANNES: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de ST MALO DE BEIGNON: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de LANNENEC (communes de Ploemeur

et Guidel): sur la totalité de son périmètre.

- » L'étang de KERLOQUET à CARNAC: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang du VALVERT en NOYAL PONTIVY: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de BEL AIR en PRIZIAC: sur tout son pourtour.
- » L'étang de la ROCQUENNERIE à LA GACILLY: sur tout son pourtour.
- » L'étang du MOULIN NEUF à ROCHEFORT EN TERRE: sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de rive située entre le déversoir et le bout du restaurant.
- » L'étang de REGUINY: sur tout son pourtour.
- » L'étang de CHATEAU TRO: sur tout son pourtour.
- » L'étang communal de MENEAC: sur tout son pourtour.
- » L'étang de TREAUURAY: sur 350 mètres en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat).
- » L'étang de VAULAURENT à ST MARTIN SUR OUST: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de la FORET à BRANDIVY: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de PEN MUR uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen (postes signalisés) après s'être déclaré auprès de M. LECLAIRE au 02 97 42 85 88.
- » L'étang de KERBIDIC (amont) en SAINT TUGDUAL: sur la totalité de son périmètre.

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche:

- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Nota: Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).



Exonération des taxes piscicoles

- Sont exonérés des taxes piscicoles:
- Les conjoints des personnes les ayant acquittées,
 - Les titulaires de la carte d'économiquement faible,
 - Les grands invalides de guerre et du travail titulaires d'une pension de 85 % et plus,
 - Les jeunes de moins de 16 ans.

Cette exonération n'est valable qu'à la condition de pêcher à l'aide d'une seule ligne tenue à la main et équipée de deux hameçons au plus, pêche au lancer exceptée.

Toute autre technique de pêche nécessite l'acquisition des timbres-taxes piscicoles correspondants.

Attention: L'exonération des taxes piscicoles ne vous dispense pas de l'acquisition d'une carte de pêche. En effet, tout pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche.

Seuls les jeunes ayant moins de 16 ans lors de l'achat de la carte peuvent bénéficier de cette exonération, qui reste toutefois valable jusqu'à la fin de l'année correspondante.

Tous les autres pêcheurs, y compris exonérés des taxes piscicoles, ont obligation d'acquiescer la carte de sociétaire à plein tarif.

Vallée du Scorff

Une vallée sauvage qui accueille des hôtes aussi étonnants que le saumon et la loutre

220 km de sentiers pour la découverte (topoguide en vente sur place)

Odysseum Centre de découverte du saumon (Pont-Scorff)

Festival du saumon Mi-juillet (Pont-Scorff)

Infos pratiques

Maison du Scorff

B.P. 28 • 56620 Cléguer
02.97.32.50.79

E.mail: maison-scorff@wanadoo.fr



Crédit Mutuel de Bretagne
Banque à qui partir

CMB de Vannes Le Poulfanc
Route de Nantes - Le Poulfanc
56860 SENE
Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

- Horaires:
- Mardi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
 - Mercredi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
 - Jeudi 8 h 45 - 12 h / 15 h 30 - 18 h
 - Vendredi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
 - Samedi 8 h 30 - 12 h 30

CAMPING BEGER ROCH***

Le FAOUËT 56320 - Route de Lorient
Tél. 02.97.23.15.11 - 06.33.89.75.70
Fax : 02.97.23.11.66

Ouvert de Mars à Septembre

Un écrin de verdure en bordure de l'Ellé.
Confort, tranquillité et propreté.

Location de mobile-homes et Bungalows toilés



Après les élections des bureaux des AAPPMA fin 2002, l'élection du nouveau Conseil d'Administration de la Fédération s'est déroulée le 22 mars 2003. Elue sur un "programme commun", la nouvelle équipe a pris ses fonctions le 1er avril et s'est immédiatement mise au travail pour un mandat qui se terminera en mars 2008.



Dans un souci d'efficacité, cinq commissions ont été mises en place: "gestion piscicole", "entretien et aménagement de cours d'eau", "communication-animation", "formation" et "personnel". Ces commissions ont pour rôles d'être une force de propositions pour le CA et de préparer certains dossiers importants concernant leurs domaines respectifs.

Nouveau mandat Au travail pour 6 ans

Tonalité pêche

Elles contribueront à mettre en musique les différents points du programme présenté par l'ensemble des candidats. Parmi ces points figure en bonne place la volonté de conserver, voire renforcer la réciprocité via l'adhésion à un club réciprocaire (EHGO), ainsi que de créer dans le Morbihan la carte d'identité halieutique. La défense de l'accès à la pêche restera, dans ce contexte, une préoccupation forte, de même que la reconquête des effectifs de pêcheurs. Une vraie tonalité "pêche", encore accentuée par la volonté de développer l'information qu'elle soit diffusable (revue, site internet, etc) ou de terrain (panneaux).

Un partenariat productif

Côté gestion piscicole, la mise à jour du Plan Départemental pour la Gestion Piscicole et la Protection du Milieu Aquatique (P.D.P.G.) et la mise en œuvre des Plans de Gestion Piscicole des AAPPMA constitueront l'essentiel d'une politique appuyée sur la protection du milieu aquatique et la qualité de l'eau. L'accent sera également mis sur le développement des relations avec nos partenaires institutionnels - Département, Région, Etat, collectivités locales, etc -, dont le soutien et le relais sont indispensables à une politique d'envergure dans de nombreux domaines: entretien de cours d'eau, politique d'animation, libre-circulation piscicole, sans oublier la gestion concertée des rivières canalisées, classée au rang des priorités du mandat. Autre volet important, le soutien à la vie

associative se traduira par des actions telles que des formations des bénévoles et responsables des AAPPMA, le développement de moyens de communication et d'information ou la mise à disposition de moyens humains et matériels et un appui juridique et financier.

Des mutations à venir

Un mandat débuté sans période d'échauffement puisque la nouvelle équipe aura eu à gérer dès 2003 de nombreux dossiers difficiles tels que l'actuelle suspension de l'activité de la pisciculture interfédérale de la Gouarnais, la mise en route des premiers CRE (Contrat de Restauration-Entretien) avec l'apparition des premiers appels d'offres, sans oublier l'été caniculaire et ses conséquences. Il faut souhaiter que les prochaines années seront moins tendues et laisseront du temps et de l'énergie pour mener à bien les actions prévues. D'autant qu'il est probable que ce mandat verra très certainement une profonde mutation dans l'organisation de la pêche en France, tant sur le plan associatif que pour le Conseil Supérieur de la Pêche.

C.L.C.



Nouvelles d'ailleurs!

Une nouvelle équipe a également été élue à l'Union Nationale. M. Claude ROUSTAN (Alpes de Haute Provence et président du Club Halieutique) succède à M. Camille SOLHELAC. Il est notamment entouré de M. Jean-Paul DORON, président de l'Union Régionale Bretagne-Maine-Normandie (vice-président) et de M. François LE SAGER qui occupe les fonctions de trésorier-général.

A noter également que M. Christian TRICOT, président de la Fédération 35, a été élu président de l'Entente Halieutique du Grand-Ouest.

La mise en place de la carte d'identité halieutique: une des priorités à mener sur la durée du mandat.

FEDERATION DU MORBIHAN POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

FÉDÉRATION DE PÊCHE 56

Carte d'identité du pêcheur

Cette carte doit être munie d'une photographie d'identité. Un volet annuel doit être joint, muni d'une taxe piscicole correspondant au type de carte choisi. Elle doit être conservée par le pêcheur d'une année sur l'autre.

3 rue Marcel Dassault - B.P. 79 - 56892 SAINT AVE CEDEX
Tél. 02 97 44 54 55

Ets EZANNIC

Concessionnaire VALTRA

→ 5, rue de la Mairie - 56310 MELRAND / Tél. 02 97 39 54 62 - Fax 02 97 39 59 05
→ 14 bis, rue du Stade - 56480 CLEGUEREC / Tél. 02 97 38 14 75 - Fax 02 97 38 14 76



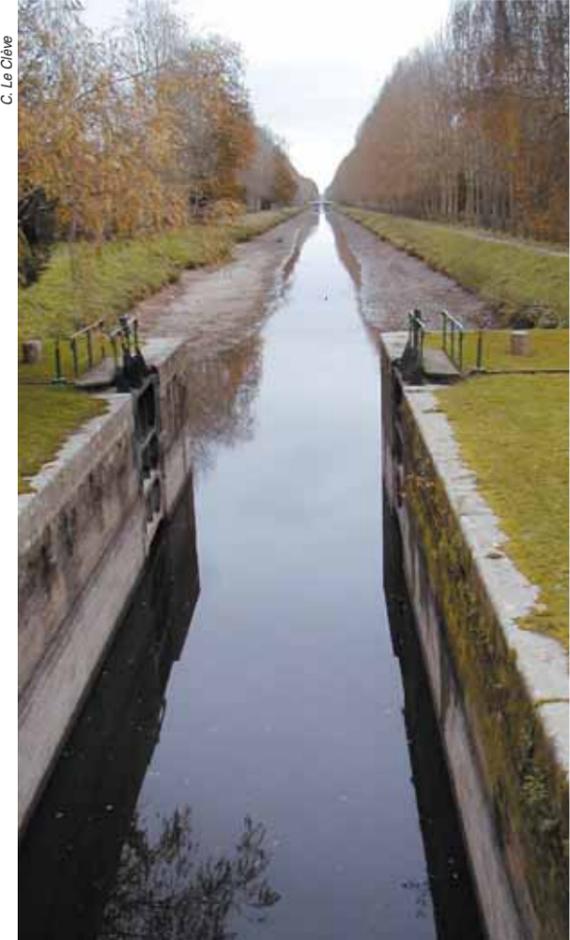
Composition du Conseil d'Administration de la Fédération

- Président: François LE SAGER
- Vice-président délégué: Pierre JAN
- Vice-présidents: Patrick Le DIFFON et Robert MOUCHY
- Trésorier: Jean-Yves MOELO
- Secrétaire: Jean-Pierre HAILLOT
- Trésorier-adjoint: Jean-Claude DREUSLIN
- Secrétaire-adjoint: Yves LE MEDEC
- Administrateurs: J. Pierre CARDON, Thierry DEHAPIAUX, Yann FEVRIER,

- Etienne LAMEUL, Bernard LAURENT, Michel LE BRUSTIEC, André ROLLAND, Eugène DEBRAY.
- Les présidents des commissions sont:
- Gestion piscicole: Yves LE MEDEC
 - Entretien et aménagement de cours d'eau: Michel LE BRUSTIEC
 - Communication-animation: Patrick LE DIFFON
 - Formation: Jean-Pierre CARDON
 - Personnel: Robert MOUCHY



Le Conseil d'Administration de la Fédération, ici lors de la réunion des présidents, s'est réuni à cinq reprises entre avril et décembre 2003.



La gestion coordonnée des canaux et rivières canalisées est une demande forte des pêcheurs qui sera relayée par la nouvelle équipe.

Entrée gratuite à l'Odysseum sur présentation de votre carte de pêche 2004

L'Odysseum, espace de découverte du saumon sauvage, vous incite à suivre ce poisson fabuleux tout au long de son odyssée migratrice. Vous y découvrirez également la rivière Scorff, sa géologie, son écologie, et la salle "pêche".

L'Odysseum
Espace de découverte du saumon sauvage

L'Odysseum est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, fermé le samedi matin et le dimanche matin - tél. : 02 97 32 42 00
Fermé le lundi matin hors vacances scolaires.
Fermeture pour travaux à l'automne 2004

Moulin des Princes - 56620 Pont-Scorff

PêcheUniversMarine

- ACCASTILLAGE
- DÉCO MARINE
- VÊTEMENTS MARINS

TOUT POUR LA PÊCHE EN MER ET EN RIVIÈRE

DES PRIX ET DES SPÉCIALISTES À VOTRE SERVICE

1.000m²

6 rue de la Longeraie
ZI S^t GRÉGOIRE
35760 RENNES
(En face Géant)
Tél. 02.99.38.68.81
www.peche-univers.fr

"Heureux comme un poisson dans l'eau"... pas toujours ! car les poissons peuvent être victimes de diverses maladies ou parasitoses. Elles peuvent même anéantir le peuplement d'un cours d'eau en quelques années. Chaque année, des maladies sont signalées par des pêcheurs inquiets : présence de kystes blancs ou jaunes, peu appétissants, dans la cavité abdominale de certaines truites, de nécroses, mousses et parasites divers et variés



Maladies piscaires

Eviter les propagations



Les déversements de poissons peuvent être responsables d'importants problèmes sanitaires.

La plupart des ces maladies, même si elles sont spectaculaires, ne sont pas forcément mortelles pour le poisson. Elles apparaissent ponctuellement, souvent sans cause évidente, et peuvent disparaître après quelques jours, sans plus de raison... pour réapparaître ailleurs.

Plus spectaculaires que graves

Ainsi, en est-il de nombreux champignons comme la saprolegnia (cf. encadré), qui peuvent recouvrir le corps des poissons

◀ 1998 : saumons du Scorff atteints d'ulcérations induites par des bactéries présentes en pisciculture.



d'une mousse grisâtre, ou encore les fameux "grains de riz" que l'on découvre parfois dans leur cavité abdominale, qui ne semblent affecter que les individus

Une moule d'eau douce en Vilaine



Dreissena polymorpha.

A l'occasion d'une baisse de niveau d'eau sur la Vilaine, le garde-pêche du CSP chargé du secteur "Vilaine" a observé, à l'aval du pont de Cran, la présence d'une très importante colonie de moules d'eau douce répondant au doux nom de Dreissena polymorpha. Il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle. Cette espèce est en effet un hôte intermédiaire indispensable au développement d'un parasite, responsable de la bucéphalose larvaire, maladie affectant les cyprinidés pouvant entraîner des mortalités massives. Aucun cas n'a pourtant été observé jusqu'à présent. Il semblerait qu'elle soit apparue en 2001. Présente en Loire, elle n'avait pour l'instant jamais été observée en Bretagne à notre connaissance.

affaiblis sans provoquer de mortalité directe. Les facteurs environnementaux pourraient être responsables de ces affections si voyantes mais bénignes. Le stress, lié par exemple à des modifications des conditions environnementales (qualité d'eau, baisse brutale de température, etc) ou encore aux périodes de reproduction, induirait une baisse de l'immunité des poissons et favoriserait le développement de ces affections endémiques.

Certaines affections peuvent toutefois entraîner des mortalités non négligeables. C'est ainsi le cas de la virémie printanière de la carpe, de la maladie de "l'œil rouge" de l'anguille ou de la bucéphalose larvaire, liée au sandre, mais qui affecte les populations de cyprinidés.

Des risques liés aux piscicultures

Les risques sont accrus sur les bassins sur lesquels sont installées des piscicultures industrielles, où la concentration favorise à la fois le stress et la propagation des virus, bactéries et autres microbes. Leur fuite ou transfert dans le milieu naturel peut être responsable de la contamination des peuplements sauvages. L'exemple le plus dramatique de ce genre de contamination est celui de Gyrodactylus salaris (voir encadré). La furunculose en est un autre exemple : elle a été responsable d'épidémies sur les salmonidés à la fin du XIX^e siècle, affectant gravement les populations sauvages. Elle provoque des tâches rouges sur les pectorales et des nécroses sur la peau et les nageoires. Aujourd'hui, elle ne se développe plus guère qu'en pisciculture.

Déversements et problèmes sanitaires

Les déversements de poissons peuvent également être responsables de problèmes sanitaires. Dans un passé récent, l'introduction de carpes a ainsi entraîné la mortalité de plusieurs tonnes de poissons, par exemple sur les étangs de Tréauray ou Lannec. La moindre des précautions est de toujours faire constater l'état sanitaire des poissons d'élevage par une personne habilitée (garde-pêche) avant tout déversement dans le milieu naturel, et, bien sûr, de ne choisir ses fournisseurs que parmi les établissements suivis sanitaires et situés en zone indemne de SHV et de NHI, deux maladies virales particulièrement virulentes et redoutées en pisciculture. Ainsi, même si l'on ne peut pas prévenir toutes les affections pathologiques des poissons, il est nécessaire d'éviter à tout prix de contribuer à la propagation de maladies ou parasites.



Des maladies et des symptômes

- >>> Les maladies fongiques :
 - Elles sont provoquées par des champignons microscopiques. Leur survenue est accentuée par l'augmentation de température, le manque d'oxygène, le confinement :
 - Saprolegniose : se caractérise par une couche grise ("mousse") sur la peau, les muscles, les nageoires et/ou les yeux. Elle se développe sur des poissons affaiblis présentant des blessures ou défauts d'écaillés. Elle n'est pas mortelle, mais peut induire d'autres infections.
 - Branchiomyose : les signes extérieurs se traduisent par les branchies qui deviennent rouges et ulcérées
- >>> Les maladies bactériennes :
 - Peste rouge de l'anguille notamment.
- >>> Les maladies parasitaires : ces maladies se déclarent souvent lors de pollutions ou d'augmentation de température :
 - Copépodes ("poux") : extrêmement répandus, ils sont fixés sur la peau des poissons ou sur leurs branchies. Ils ne sont pas dangereux, mais peuvent provoquer des blessures saignantes, sources d'infections.
 - Nématodes : vers cylindriques blancs que l'on peut trouver dans les intestins, la cavité abdominale (chevesne, gardon...).
 - Protozoaires : parasites unicellulaires. L'ichtyophthirius en est un exemple : il se fixe sur la peau des poissons, puis grossit jusqu'à 1 mm de diamètre et devient visible à l'œil nu. Il traverse alors l'épiderme pour se fixer dans le derme où il forme des pustules qui donnent une surface granuleuse caractéristique (maladie des "points blancs"). Il est présent partout, sur beaucoup d'espèces et peut être responsable d'infections secondaires.
- >>> Les maladies virales :
 - la virémie printanière : cette maladie débute au printemps et attaque les cyprinidés. Le poisson gonfle et ses yeux sont exorbités (exophtalmie).
- >>> l'UDN : cette maladie dont l'agent responsable est encore inconnu, atteint les saumons de printemps
- >>> les malformations : elles sont dues à des troubles du développement et ne sont pas rares chez les poissons adultes, chez qui l'on trouve souvent, par exemple, des déviations et des raccourcissements de la colonne vertébrale, ou des soudures de plusieurs vertèbres. Le raccourcissement de la mâchoire (en "tête de bouledogue") est parfois observé, de même que l'atrophie des nageoires.



Le risque sanitaire des piscicultures : exemple de Gyrodactylus salaris

Gyrodactylus est un microparasite qui se fixe sur les tacons et entraîne rapidement leur mort. En Norvège, il a provoqué la mortalité de 98 % des tacons sur une dizaine de fleuves côtiers. Il affecte également la truite arc-en-ciel, mais il n'est pas pathogène pour cette espèce. La truite arc en ciel peut ainsi être porteuse du parasite sans présenter de symptômes. C'est par son intermédiaire que le Gyrodactyle s'est d'ailleurs propagé à d'autres pays européens. Du coup, toute exportation de saumon vivant est interdite en provenance de Norvège. Le Gyrodactyle est également présent à l'état endémique en Finlande où il touche les truites arc en ciel. Ces dernières ont été exportées à travers l'Europe et le Gyrodactyle a été ainsi introduit en Allemagne, Espagne, Danemark et Portugal. Il est aujourd'hui observé dans toutes les piscicultures de truites arc en ciel d'Allemagne, ce qui présente bien sûr un risque important dans le cadre de la réintroduction du saumon dans le Rhin.

Le Gyrodactyle n'est malheureusement qu'un des nombreux exemples de transmission d'agent pathogène par les transferts de poissons. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'être particulièrement vigilant sur l'état sanitaire et la provenance des poissons d'élevage avant tout déversement.



Bœuf & Legrand - SGCO

Notre œuvrons pour l'avenir

- Travaux Publics - Canalisations - Génie Civil

<p>CENTRE DE NANTES 8, rue d'Allemagne B.P 23431 44334 NANTES Cedex 3 Tél. 02 51 89 17 30 Fax. 02 51 89 17 39</p>	<p>SIÈGE DE QUESTEMBERT Z.I de Lenruic - B.P 4 56230 QUESTEMBERT Cedex Tél. 02 97 26 10 11 Fax 02 97 26 14 73</p>	<p>CENTRE DE PLOEMEUR Rte du Fort Bloqué - Kervarsenec B.P 62 - 56274 PLOEMEUR Cedex Tél. 02 97 86 33 91 Fax 02 97 86 25 90</p>
--	--	--

Maison de l'eau et de la pêche
L'Ecluse - 56140 Malestroit - Tél. 02.97.75.26.50

Aquariums d'eau douce • Poissons du bassin de l'Oust • Maquettes • Matériels anciens et récents • Vidéo

Entrée : 2€
(gratuit pour les pêcheurs munis de leur carte de pêche et les enfants de - de 10 ans)

OUVERTURE :
14 h à 19 h tous les jours entre le 15 juin et le 15 septembre, ainsi que le WE et les jours fériés du 1^{er} mai au 14 juin

La multiplication des plans d'eau sur les cours d'eau salmonicoles constitue une forte perturbation pour ces milieux fragiles, et ceci même pour des étangs de faible superficie. Cela est connu depuis longtemps, mais pour mesurer concrètement cet impact, nous avons mené une campagne de mesures sur 3 étangs de moins de 1 ha situés sur des têtes de bassins sur St Avé, Sulniac et la Vraie Croix. Plusieurs paramètres (température, oxygène dissous, colmatage, macro invertébrés...) ont été suivis de mai à octobre 2003.



Plans d'eau sur ruisseaux Des altérations quantifiées



A.L. Caudal



A.L. Caudal

Au cours d'une campagne de mesures sur trois étangs de moins de 1 ha plusieurs paramètres ont été suivis de mai à octobre 2003.

Les résultats sont, malheureusement, très explicites, en particulier en ce qui concerne la température de l'eau. Celle-ci a été suivie en continu par des sondes immergées en amont et en aval de chaque étang.

A 23 °C, les truites fuient ou meurent

Les températures enregistrées montrent des écarts de 2 à 8 ° avec une moyenne de 4,5°C entre l'amont et l'aval de chaque étang (cf. tableau). De valeurs comprises

L'étang induit un appauvrissement de l'habitat piscicole du cours d'eau en aval.

entre 12 et 17° en amont, les cours d'eau atteignent des températures souvent supérieures à 20°, montant même jusqu'à 27°

à l'aval, valeur incompatible avec la survie d'espèces salmonicoles (cf encadré). Ce réchauffement induit une profonde modification du peuplement piscicole en aval de l'étang, avec apparition d'espèces d'eaux chaudes, au détriment de la truite et de ses espèces d'accompagnement.

Asphyxie des frayères

En ce qui concerne la concentration d'oxygène dissous, elle est la plupart du temps inférieure en aval de l'étang, mais est toujours restée dans des gammes compatibles avec une vie salmonicole grâce au brassage de l'eau en sortie

d'étang. L'observation du colmatage des fonds a démontré que l'étang induit également des modifications de l'habitat piscicole du cours d'eau en aval. Ainsi, le colmatage est nettement accentué par le dépôt de matières en suspension en provenance du plan d'eau. Cela provoque une asphyxie des frayères et une modification des peuplements d'insectes aquatiques.

Insectes, un appauvrissement de la diversité

Les macro invertébrés, sensibles à la qualité du milieu ont d'ailleurs également été suivis par des déterminations d'IBGN (1). On a observé un appauvrissement de la diversité d'insectes en aval des étangs, avec sélection de quelques espèces moins sensibles à la qualité du milieu, qui entrent en compétition avec les espèces fragiles.

Ainsi, les paramètres suivis en amont et en aval des étangs mettent en évidence une profonde altération de la qualité des cours d'eau en aval. Ils deviennent des milieux pauvres, inadaptés, voire incompatibles avec la vie salmonicole. La mul-

A.L. Caudal



L'étang de Tréguern. Le réchauffement induit une profonde modification du peuplement piscicole en aval de l'étang, avec apparition d'espèces d'eaux chaudes, au détriment de la truite et de ses espèces d'accompagnement.



La truite fario, espèce salmonicole exigeante

La truite fario, notre truite sauvage, est une espèce particulièrement sensible à la qualité du milieu, en particulier en ce qui concerne la température, l'oxygène, la clarté de l'eau, la diversité d'habitat et la disponibilité en nourriture.

Elle vit en effet dans des eaux fraîches et bien oxygénées. Son préférendum en température se situe entre 8 et 15°. Elle peut supporter des eaux jusqu'à 18°, mais meurt à partir de 23°. La quantité d'oxygène ne doit pas être inférieure à 7 mg/l.

La quantité de matières en suspension dans l'eau doit être la plus faible possible, en particulier sur les zones de reproduction pour éviter l'asphyxie des oeufs.

Enfin, la population de macro invertébrés doit être bien diversifiée, car de nombreuses espèces servent de nourriture aux truites, particulièrement aux jeunes truites, dont c'est la principale source d'alimentation. Les pêcheurs à la mouche le savent bien puisqu'ils utilisent précisément cette particularité pour attirer leurs proies.

La multiplication des plans d'eau, même de faible superficie, est donc particulièrement préoccupante pour la sauvegarde du patrimoine naturel inestimable que sont les cours d'eau salmonicoles de notre département.

(1) L'Indice Biologique Global Normalisé permet de mesurer la qualité d'un cours d'eau. Il s'appuie sur l'analyse de la présence relative de diverses familles d'invertébrés aquatiques (larves, vers, sangsues, etc) plus ou moins sensibles à la pollution.

A.L.C.



Étangs: des règles draconiennes et une gestion difficile



C. Le Cléve

Mieux vaut conserver une zone humide d'une grande richesse écologique, plutôt que de créer un plan d'eau artificiel qui deviendra rapidement une mare d'eau verte ou boueuse.

La multiplication des plans d'eau est essentiellement le fait de nombreux particuliers qui souhaitent posséder leur propre étang privé, à but paysager ou pour le loisir. Pourtant posséder "son étang" peut être source de nombreux ennuis. Ainsi, la création d'un étang, qu'il soit sur cours d'eau, en dérivation ou sur source, est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau. Et les tribunaux n'hésitent pas à condamner les écarts par de fortes amendes et l'obligation de remise en état.

Par ailleurs, la majorité des étangs posent rapidement de gros problèmes de gestion à leurs propriétaires: eutrophisation, turbidité, envahissement par les végétaux, etc... Il est rare qu'un plan d'eau conserve une eau claire avec une végétation bien diversifiée. En effet, la tendance naturelle d'un étang est de se combler et il est bien difficile de lutter contre cette évolution. Les solutions techniques sont souvent coûteuses (vidanges, curages...) et nécessitent elles aussi d'obtenir des autorisations de l'administration.

En conclusion, mieux vaut conserver une zone humide d'une grande richesse écologique, plutôt que de créer un plan d'eau artificiel qui deviendra rapidement une mare d'eau verte ou boueuse!

Températures moyennes mensuelles et écarts relevés de juin à octobre

T° moyenne	Tréguern			Lesvellec			Vraie croix		
	amont	aval	écart	amont	aval	écart	amont	aval	écart
Jun	14.2	19.0	4.8	18.0	21.7	3.7	14.5	20.8	6.3
Juillet	14.7	19.5	4.8	18.3	21.8	3.5	15.1	21.8	6.7
Août	15.9	21.5	5.6	19.8	23.1	3.4	16.2	23.0	6.8
Septembre	13.3	16.4	3.1	15.3	18.7	3.4	13.5	18.2	4.7
Octobre	12.7	13.6	1.0	13.9	15.5	1.6	12.9	15.1	2.2

Entre l'amont et l'aval, la hausse de la température de l'eau est marquée et conduit à des conditions incompatibles avec les exigences biologiques de la truite.

Ne lancez pas votre ligne, sous les lignes

EDF Electricité de France
RTE

PROTECTION PARE-SOLEIL

Robert MOUCHY SA

56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22

Stores intérieurs et extérieurs
Bâches • Réparations camping

DEVIS GRATUIT
Fabricant • Installateur

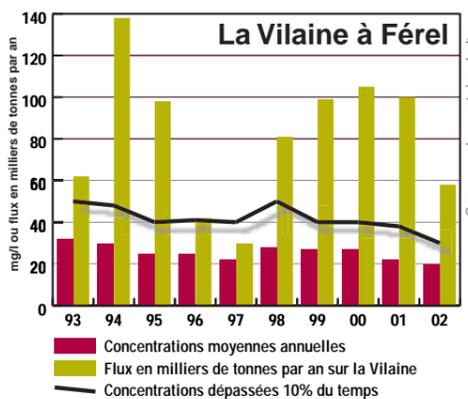
Nitrates: une amélioration... à confirmer!

Qu'on se le dise : la bataille des nitrates est gagnée! C'est en tout cas le discours que certains se hâtent de nous servir au vu de quelques graphiques montrant, il est vrai, une baisse des concentrations depuis 2000 sur l'ensemble des cours d'eau suivis. Si l'on peut évidemment se réjouir de toute amélioration constatée en matière de qualité d'eau, nous pensons néanmoins qu'il ne faut pas crier victoire trop tôt.

Tout d'abord, parce que quatre années successives d'excédent hydrique ont contribué à diluer la pollution, donc à baisser les concentrations, mais ont également très fortement "nettoyé" les sols, d'où la baisse des flux observée en 2002 sur la Vilaine. Il n'est pas impossible que, les pratiques antérieures se poursuivant peu ou prou, les excédents dans les sols se reconstituent et que concentrations, comme flux augmentent à nouveau.

Ensuite parce que cette baisse est toute relative. Le rapport de synthèse de l'observatoire de l'eau sur l'année 2002 (paru en 2003) souligne que "... la tendance à l'amélioration initiée en 2000 se poursuit en 2002, avec un retour progressif vers les valeurs mesurées au début des années 1990, sur l'ensemble des cours d'eau du département". En clair, l'amélioration constatée nous ramène aux niveaux qui avaient justifié la mise en oeuvre des plans Bretagne-Eau-Pure. On parle d'amélioration, mais on pourrait tout autant parler de stagnation; question de point de vue. Dans sa préface, le préfet soulignait d'ailleurs que "les efforts entrepris depuis plusieurs années... ne doivent connaître aucun relâchement. Il convient même de les amplifier...".

Les discours prématurés et quelque peu démagogiques entendus en 2003 risquent au contraire d'entraîner une démobilité des acteurs en question. En ce sens, ils nous semblent extrêmement regrettables.



SAGE Vilaine: approuvé et applicable!

Premier SAGE engagé en Morbihan, le SAGE Vilaine est également le premier à devenir opérationnel. Par arrêté du 1^{er} avril 2003 (nous prendrons cette date comme un présage favorable!) la préfète de la région Bretagne a approuvé le SAGE "Vilaine", le rendant de fait immédiatement exécutable. Le volet "propositions" comporte 209 articles, désormais applicables, dont plusieurs concernent directement les pêcheurs. Parmi les plus importantes, citons:

- différentes propositions concernant les ruisseaux et rivières (118 à 127): inventaire des cours d'eau, mise en place de programmes concertés d'entretien régulier par la collectivité dans le respect des équilibres naturels.
- des mesures visant à lutter contre la multiplication des étangs et à limiter l'impact de ceux existant sur les cours d'eau (128 à 135)
- des mesures en faveur du patrimoine piscicole (136 à 153). La restauration de frayères à brochets est ainsi fortement encouragée, de même qu'une gestion des niveaux d'eau sur les voies navigables respectant la période de reproduction du brochet. Sont également prévues des mesures en faveur des migrations piscicoles et de l'anguille.
- à souligner des propositions ayant pour objectif de soutenir et développer la vie associative et la démocratie locale, ainsi que la création d'un tableau de bord permettant de suivre la mise en oeuvre des préconisations du SAGE.
- des mesures visant à enrayer le développement des plantes envahissantes.

Certes, résultat d'une longue négociation où nous avons pris une large part, le SAGE ne résoudra pas tous les problèmes; néanmoins, l'application de ce programme dénommé "Agir pour le bassin de la Vilaine" devrait permettre d'améliorer nombre de dysfonctionnements récurrents. C'est donc un outil sur lequel pourront s'appuyer la Fédération et les AAPPMA concernées pour mener leurs actions.



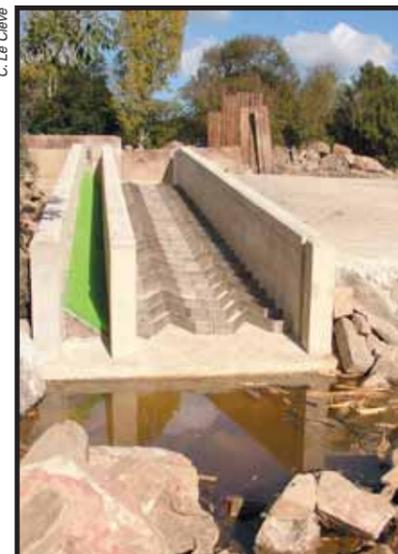
La lutte contre les plantes envahissantes, ici la Jussie, est l'un des sujets abordés par le SAGE qui intéresse les pêcheurs.

Libre-circulation: de nouvelles passes à poissons

L'aménagement des obstacles en vue de rétablir la libre-circulation piscicole se poursuit. Ainsi, en 2003, outre les passes établies sur le Scorff au barrage de la pisciculture de Pont-Calleck et sur le Liziec (voir pages 10 et 12), plusieurs autres ouvrages ont été réalisés, dont de très importants.

La Claie accessible

C'est le cas de l'équipement du barrage de Rieux sur l'Oust à St Martin/Oust réalisé en fin d'année par le Conseil Général du Morbihan. Cet ouvrage vient compléter les dispositifs déjà réalisés les années précédentes sur La Née, Limur et la Potinais. Il ouvre la porte de la Claie aux anguilles, lamproies, saumons et truites de mer et permet aux aloses de gagner de nouvelles zones de fraie. Grâce à l'aménagement en 2002 du barrage de Beaumont, ce nouvel ouvrage donne également accès aux ruisseaux de Guidécourt et des Arches.



La passe de Rieux, avant mise en eau.

Le précédent. Profitant de travaux à réaliser sur le plan d'eau communal, établi en dérivation du Liziec, la commune a modifié le circuit d'eau d'alimentation d'une roue de moulin d'agrément de façon à pouvoir supprimer le barrage qui faisait obstacle.

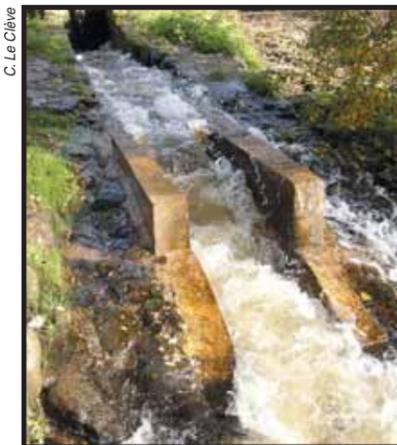
En prime, un linéaire de quelques 400 mètres de rivière a retrouvé son aspect courant et productif. Un grand coup de chapeau pour cette option judicieuse, d'autant que la commune pouvait prétendre à des financements pour la réalisation d'une passe. Le prochain objectif sur ce bassin est l'aménagement du moulin de Tréalvé, seul obstacle subsistant à l'aval. Alors, à quand des saumons frayant à St Noff?



Sur le Noff: un obstacle en moins et 400 m de secteurs courants en plus.

Sont également à noter:

- la réalisation par le Conseil Général d'un ouvrage de franchissement sur le moulin de Boterff. Réalisée au titre des mesures compensatoires lors d'un aménagement routier empruntant la digue du moulin, cette passe fait sauter un verrou. Le barrage de Boterff était en effet considéré comme quasiment infranchissable pour les saumons.



La passe du Moulin de Boterff sur la Sarre...

- la réalisation par la Fédération d'une passe au niveau du seuil de Luhan sur l'Arz. Financé au travers du contrat de plan, cet aménagement répond aux exigences du Plan de Gestion Piscicole de l'AAPPMA de Vannes. Il contribuera à augmenter les possibilités de reproduction de la truite sur le haut de ce bassin, classé en gestion patrimoniale.



... et celle de Luhan sur l'Arz.

- des travaux d'amélioration de la passe du barrage de Kersalo, récemment acquis par le Conseil Général du Morbihan.

MATERIELS POUR ESPACES VERTS
Produits d'Equipements

CHRISTIAN LORHO
HONDA GOLDONI
ECHO
STIHL
Caly

Ets CHRISTIAN LORHO
Route d'Auray - 56330 Camors
Tél. 02.97.39.22.14
Fax : 02.97.39.12.85

Cycle LORHO
Rocade Sud
56330 Pluvigner
Tél. 02.97.24.97.08

Alré Pêche et Chasse

THEIX VANNES

Z.A. Atlanteix
56450 THEIX
02 97 42 60 34

THEIX VANNES

Z.A. Auray
Porte Océane
(près Intermarché)
56400 AURAY
02 97 50 78 71

Grand choix d'articles de PÊCHE MER et RIVIÈRE

- Plus de 7000 articles en magasin
- Appâts vivants
- Spécialisés pêche à la carpe

Appia BRETAGNE

Travaux publics et routiers

Siège :
56303 PONTIVY CEDEX
Tél. 02 97 25 11 92
Fax 02 97 27 85 36

POINT AIR

Pêche • Chasse
Loisirs • Coutellerie

6 Place du Bouffay • 56140 MALESTROIT
Tél. 02.97.75.10.44

Articles de pêche - Chasse
Appâts vivants - Cartes de pêche
Droguerie

Jean Chenais

2 rue de la Poste
56220 PEILLAC
Tél. 02.99.91.36.92

SARL THOMAS

Vente et réparations

27, rue Maréchal Leclerc
56150 BAUD • Tél. 02.97.51.14.02 • Fax : 02.97.39.04.17

RENAULT
TOTAL
STATION

Importantes dévalaisons de smolts en 2003



Des smolts nombreux... et de bonne taille !

C. Le Clève

La station de contrôle des migrations du moulin des Princes sur le Scorff a enregistré des dévalaisons de smolts beaucoup plus nombreuses en 2003 qu'en 2002. Avec plus de 7500 smolts comptabilisés de fin mars à fin mai, on est nettement au dessus des 800 smolts de 2002. Une première analyse des données permet d'estimer à plus de 10 500 individus le nombre de smolts ayant quitté le Scorff en 2003. Ce chiffre, qui reste à confirmer, ferait de 2003 une des meilleures années depuis 1995, date de début du comptage. Les tailles moyennes des smolts, entre 139 et 145 mm, sont dans la gamme de celles observées les autres années, hormis 2002, où elle était plus élevée, atteignant 152 mm. On peut noter toutefois que certains smolts observés cette année mesureraient jusqu'à 214 mm !
Sous réserve d'une bonne survie en mer, cette dévalaison importante annonce une bonne remontée de castillons en 2004... et de saumons de printemps en 2005 !

Les sept familles du marais



Le comité des marais et rivières du pays de Redon et de Vilaine vient de réaliser un jeu de 7 familles "faune et flore des marais et rivières". Les 42 cartes composant le jeu présentent, au travers d'une photo et d'un commentaire de présentation, les oiseaux, mammifères, arbres, amphibiens, poissons, fleurs, etc., présents dans les marais. Présenté sous une forme ludique, ce jeu se veut avant tout un outil de sensibilisation des enfants à ces milieux riches, méconnus et fragiles. Ce jeu est disponible au prix de 2,50 euros et peut être commandé par correspondance auprès du Comité des marais - 6, rue des écoles - 35600 Redon - 02.99.71.17.69

Ploërmel: l'étang au duc se distingue

Les 16 et 17 août 2003, s'est déroulé à Ploërmel, sur les rives de l'étang au duc, le championnat de France de pêche à l'anglaise. En raison de la canicule, les craintes étaient grandes que cette manifestation soit gênée. Ce ne fut pas le cas et l'étang au duc, grâce au talent des compétiteurs, a fait montre de toute sa richesse piscicole. Sur les quatre manches de la compétition, les 24 participants, dont un morbihannais, Yves Houssais, et Etienne Piquel, animateur de l'école de pêche de Pontivy mais qui représentait la Loire-Atlantique, ont capturé 734 kg de poissons. Bien sûr, tous ces poissons, essentiellement des gardons et des brèmes, ont été remis vivants à l'eau. Au final, un plein succès qui, s'ajoutant au parcours de Rieux sur la Vilaine, montre toute la richesse du Morbihan pour la pratique de la pêche de compétition.



L'étang au duc à Ploërmel où s'est tenu le championnat de France de pêche à l'anglaise.

A.L. Caudal

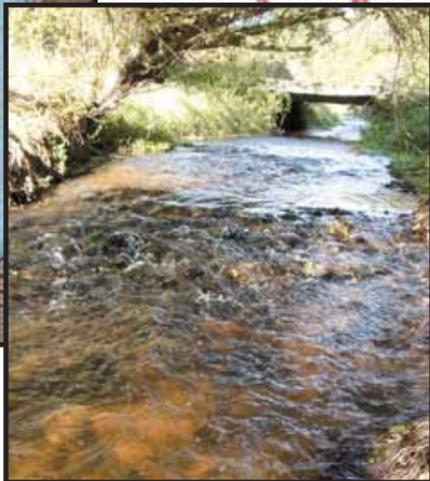
Kervily, nouvelle rivière à saumons dans le 56

Les pêches d'indice d'abondance de l'automne 2003 ont permis de découvrir une nouvelle rivière à saumons. Pour la première fois en effet, des tacons ont été recensés sur ce cours d'eau qui se jette dans l'étang de Pen-mur à Muzillac. Voilà qui montre d'une part que la passe à poissons de Pen-mur, construite en 1997, est bien fonctionnelle (au moins pour les salmonidés), d'autre part qu'une colonisation à partir de géniteurs égarés est possible. Aucun déversement de juvéniles n'a en effet été réalisé sur ce cours d'eau. Pour autant, rien n'est gagné. Les autres secteurs inventoriés sur le bassin, en particulier sur le Tohon, n'ont révélé aucune autre implantation. Nous sommes donc encore loin d'une colonisation significative de ce bassin.



S. Lefèvre

Le premier tacon du Kervily, nouvelle rivière à saumon.



C. Le Clève

Le radier de St Vincent sur lequel ont été pêchés les premiers tacons du Kervily.

Préserver les plaisirs halieutiques. OBJECTIF PÊCHE

Supports audiovisuels
Plaquettes d'information
Publicités
Sites Internet
Animation
Enquêtes

14, rue Guesno 29770 AUDIERNE
tel : 02 98 70 28 73
E-mail : contact@objectif-peche.com
WWW.OBJECTIF-PECHE.COM

Côté mer!.. Côté rivière!..

Venez retirer votre carte de fidélité
REMISE 10% permanente sur le rayon pêche

La boutique de la Coopérative Maritime

Pêche - Nautisme - Vêtement - Décoration

AURAY ☎ 02.97.24.04.97
Zone de Kerbois

ETEL / Le Quai ☎ 02.97.55.30.76

VANNES-THEIX ☎ 02.97.42.40.80
S' Léonard

LORIENT ☎ 02.97.87.08.63
Port de pêche
Avenue de la Perrière

AMIAUD PECHE, c'est aussi la pêche du carnassier, la pêche au coup, la pêche en mer...

Episettes, supports à balanciers multiposition, coffrets isolés en bois, plates-formes alu, tamis, frondes, etc...
AMIAUD PECHE c'est aussi des accessoires qui allient robustesse, fiabilité et légèreté pour la pêche au coup de loisir et de compétition.
En rivière comme en mer, AMIAUD PECHE est plus qu'une marque, c'est un objet de qualité.

AMIAUD PECHE - 85140 ST MARTIN DES NOYERS FRANCE - Tél : (33) 02 51 07 82 67 - Fax : (33) 02 51 07 84 29 - <http://www.amiaud-peche.com> - E-mail : info@amiaud-peche.com

Découpez et retournez ce coupon à l'adresse suivante : AMIAUD PECHE - 85140 ST MARTIN DES NOYERS ET RECEVEZ LE CATALOGUE 2001 + 3 autocollant contre un chèque de 45 Frs (frais d'envoi inclus) et recevez en cadeau le LE JOURNAL DU FABRICANT

Nom _____ Prénom _____ Adresse _____
Ville _____ Code Postal _____

